



Elaboration de la
3^{ème} Stratégie nationale pour la biodiversité
2022-2030

Synthèse des contributions des groupes
de travail thématiques nationaux

Mai-juin 2021

Document de travail

*Ce document, non contractuel n'engage pas
Le Ministère de la Transition écologie*

Sommaire

Table des matières

Introduction :	3
TABLEAU DE SYNTHÈSE : Recommandations des groupes de travail : axes prioritaires, objectifs et cibles pour la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité	4
Groupe de travail 1 : Suivi et évaluation	18
- Recommandations/Axes prioritaires :	18
Groupe de travail 2 : Europe et international	25
- Recommandations/Axes prioritaires :	25
Groupe de travail 3 : Instruments socio-économiques	32
- Recommandations/Axes prioritaires :	32
Groupe de travail 4 : Recherche et connaissance	40
- Recommandations/Axes prioritaires :	41
Groupe de travail 5 : Nature et société	49

Introduction :

Rappel du mandat des groupes de travail

Chaque groupe de travail national, organisé dans le cadre de l'élaboration de la 3^e Stratégie nationale pour la biodiversité, avait pour mandat, sur la base des éléments bibliographiques mis à sa disposition sur sa thématique, de l'expertise des membres associés et des contributions locales des collectifs d'acteurs, **de faire des propositions d'objectifs voire d'actions, si possible ciblés et traduits en leviers d'actions (à court, moyen et long termes) pour la future stratégie.** Il s'agit d'un appui à la rédaction de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité. Ces groupes se sont réunis en mai et juin 2021, en amont du Congrès mondial de la Nature (Septembre 2021 – Marseille).

L'un des objectifs de ces groupes de travail est d'identifier dans les stratégies ou plans d'action actuels, ce qui nécessite d'être mis en œuvre, mérite d'être dynamisé ou développé, ou bien proposer de nouveaux objectifs ou actions qui constitueront des apports en faveur de la protection de la biodiversité (et de la société).

Cinq groupes de travail se sont réunis à deux reprises au cours au printemps 2021 :

Groupe de travail	Dates de réunion	Nombre de participants
GT1 : Suivi et évaluation	2 juin et 22 juin	Séance 1 : 31 Séance 2 : 24
GT2 : Recherche et connaissance	28 mai et 24 juin	Séance 1 : 25 Séance 2 : 15
GT3 : Instruments socio-économiques	27 mai et 17 juin	Séance 1 : 44 Séance 2 : 35
GT4 : Europe et international	31 mai et 29 juin	Séance 1 : 35 Séance 2 : 20
GT5 : Nature et société	25 mai et 25 juin	Séance 1 : 27 Séance 2 : 21

Ces groupes de travail sont constitués :

- de représentants des ministères concernés ;
- de représentants des instances nationales consultatives : CNB, CNML, CNE, CNPN, etc. ;
- d'experts et de représentants d'organismes tiers proposés pour leur lien avec la thématique.

Ce document présente **une synthèse de leurs contributions à la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.**

TABLEAU DE SYNTHÈSE : Recommandations des groupes de travail : axes prioritaires, objectifs et cibles pour la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES identifiées par les pilotes des GT	
<p>GOUVERNANCE ET ACTEURS</p>	<p>UN PILOTAGE DE LA SNB3 A HAUT NIVEAU ET UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer une haute autorité indépendante pour s’assurer de la bonne mise en œuvre de la SNB. Exemple « Haut conseil pour le climat et la biodiversité » ; - Impliquer l’ensemble du gouvernement : une stratégie interministérielle ; - Impliquer l’ensemble des parties prenantes : collectivités, représentants de la société civile, citoyens, etc. <p>UN PILOTAGE TRANSPARENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l’accès aux informations relatives au pilotage de la SNB3 à l’ensemble de la société, rendre compte et communiquer sur les résultats obtenus ; - assurer l’indépendance de l’évaluation. <p>UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR L’ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plans d’action SNB3 devront être portés par l’interministériel en responsabilité (exemples : Ministère de l’économie, des finances et de la relance pour le volet relatif aux financements de la biodiversité, Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation pour le volet relatif à la transition agro-écologique, etc.). L’ensemble des parties prenantes devront y être associées et en particulier ceux qui sont en capacité d’agir et/ou ont un impact sur les facteurs d’érosion: collectivités, entreprises, citoyens, etc. - Relier le dispositif « Engagé pour la Nature-ACt4Nature France » avec la SNB3
<p>VALEURS</p>	<p>REDEVABILITE- RESPONSABILITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se donner les moyens de mettre en œuvre l’ensemble des engagements pris en faveur de la biodiversité et de rendre compte des résultats obtenus (renfort de la réglementation existante, etc.) ; <p>TRANSVERSALITE- INTERDISCIPLINARITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et mobiliser de manière transversale les acteurs pour atteindre les objectifs fixés par la SNB. Exemple pour les acteurs de la recherche : faire participer les chercheurs aux choix de financements de programmes, ouvrir aux acteurs économiques notamment sur les sujets de recherche-innovation / transformation de filières, etc.

	<p>COHERENCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence la SNB avec les stratégies de l'Union européenne et le projet de cadre mondial post 2020.
ENJEUX COMMUNS	<p>FINANCEMENTS DE L'ACTION POUR LA BIODIVERSITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les financements publics pour la biodiversité ; - économie fondée sur la nature : RSE, empreinte environnementale, mobilisation des filières économiques ; - finance verte, fiscalité (levier fort pour mobiliser les entreprises et les propriétaires) ; - etc. <p>EDUCATION ET SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation est un levier fort pour engager l'ensemble des parties prenantes dans l'action. Exemple : l'Immersion nature est indispensable pour se réapproprier les enjeux de biodiversité (ex : rendre obligatoire les sorties de terrain pour les jeunes, etc.)
REDACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier quelques mesures ou solutions prioritaires (mesures transformatrices avec un effet levier) pour une SNB3 efficace et des mesures d'accompagnement pour mobiliser tous les acteurs ; - Rédiger une SNB claire et abordable pour le citoyen averti.
GT1 : SUIVI ET ÉVALUATION	
AXES	RECOMMANDATIONS
Axe 1 : Finalités du dispositif de suivi d'évaluation de la SNB 3 et de ses plans d'action (le "pourquoi")	<p>Le dispositif de rapportage doit être utile à la prise de décisions et servir l'atteinte des objectifs en faveur de la biodiversité tenant en compte des enjeux de redevabilité.</p> <p>Il est impératif de sécuriser ce dispositif et de définir clairement son organisation.</p>
	<p>Choisir des indicateurs de pression-état-réponse.</p>
	<p>Cibler clairement les acteurs redevables (dont les activités constituent les principales sources de pressions sur la biodiversité) pour chacun de ses objectifs de résultats et ses cibles.</p> <p>Organiser le suivi et l'évaluation de cette redevabilité.</p>

<p>Axe 2 : Les conditions de succès du suivi et de l'évaluation de la SNB3 (le "comment")</p>	<p>Rédiger une stratégie réellement évaluable assortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cibles claires chiffrées pour les résultats attendus et les effets sur la biodiversité et les pressions ; - d'objectifs à long terme chiffrés en nombres restreints ; - ainsi que d'objectifs opérationnels garantissant sa bonne mise en œuvre.
	<p>Évaluer de manière prospective la pertinence de la SNB3 au regard des enjeux de protection de la biodiversité avant sa publication et en continu.</p>
	<p>Définir un suivi-évaluation de la SNB3 séquencé s'appuyant sur des bilans triennaux et une évaluation finale.</p>
	<p>Impliquer les collectivités territoriales dans le suivi et l'évaluation de la SNB3 (notamment au travers de l'évaluation de politiques telles que les SRB, SRCE, SAR, SRADDET etc. et au travers des Observatoires régionaux de la biodiversité.)</p>
	<p>Étudier la possibilité de faire participer les citoyens à l'évaluation de la SNB3.</p>
	<p>Porter régulièrement à connaissance l'évaluation de la SNB3 (moyens mis en œuvre, résultats obtenus, etc.) auprès des instances, des acteurs et des citoyens.</p>
	<p>Créer une haute autorité à la biodiversité indépendante en lui garantissant un cadre inamovible qui la protège des aléas politiques (remaniements ministériels, périodes de réserves électorales...). Cette haute autorité à la biodiversité piloterait le suivi et l'évaluation de la stratégie (in itinere et ex post).</p>
	<p>Initier l'utilisation de la comptabilité écologique publique (territoires) et privée (entreprises) pour rendre compte des moyens effectivement mis en œuvre pour la conservation de la biodiversité et des résultats obtenus dans ce sens.</p>
<p>Axe 3 : Les mécanismes de mise en responsabilité et l'évaluation de la redevabilité des acteurs et de leurs</p>	<p>Faire du dispositif d'évaluation de la SNB3 un levier incontournable pour mettre en responsabilité l'ensemble des parties prenantes y compris l'État. Le cadre évaluatif de la SNB3 doit permettre d'influencer les politiques visant les secteurs d'activités sources de pressions sur la biodiversité et les rendre redevables.</p>

politiques et stratégies vis-à-vis de la SNB	Le périmètre de la responsabilité de chacun devra faire l'objet d'une explicitation en lien avec ses objectifs de réduction des pressions sur la biodiversité et en tout état de cause la redevabilité doit s'exercer au regard des engagements pris individuellement ou collectivement.
	Étudier la faisabilité d'inscrire dans le droit que la bonne réalisation des engagements de redevabilité pour l'atteinte des objectifs de la SNB3 constitue une condition pour bénéficier de financements publics.
	Prévoir un rapportage spécifique sur la mise en œuvre de la redevabilité des acteurs pour les objectifs de la SNB3, à destination du conseil de défense écologique .
GT2 : EUROPE ET INTERNATIONAL	
<u>AXES/THEMATIQUES</u>	CIBLES
<u>Axe 1</u> : Accorder la priorité à la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique dans les accords commerciaux et d'investissement	Inclure une clause de respect des objectifs adoptés à l'occasion de la CDB <u>dans tous les accords commerciaux</u> ;
	Ajouter la mise en œuvre de la convention CITES parmi les conditions de prochains accords de libre-échange.
<u>Axe 2</u> : Soutenir les pays en voie de développement dans leur mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et de la biodiversité	Faire converger à hauteur de (x)% les financements climat/biodiversité ;
	Éliminer d'ici 2025 l'ensemble des aides et subventions néfastes à la biodiversité et au climat, suivant une programmation pluriannuelle ;
	(Nombre) de stratégies et plans d'action (NBSAP) développées dans les pays soutenus par la France, et renforcement de capacités pour leur mise en œuvre, traduits en rapport nationaux à la CDB ;
	Aider les pays en développement signataires du protocole de Nagoya par la mise en place d'une législation nationale APA (Accès et Partage des Avantages);

Axe 3 : Législation de l'Union européenne sur la déforestation importée	L'empreinte de déforestation de la France présente un bilan neutre voire positif.	
Thématique 1 : Aires protégées (AP) et protection des ressources	Mise en place d'un réseau d'aires protégées sous protection forte couvrant 10% de la planète;	
	Les moyens mis à disposition des gestionnaires sont suffisants pour garantir une gestion efficace des aires protégées	
Thématique 2 : Plastiques	L'ensemble du plastique à usage unique est recyclable ;	
	Installation d'un organe scientifique international mandaté pour évaluer la source et l'ampleur des pollutions plastiques (avis et conseils aux acteurs opérationnels).	
Thématique 3 : Plan protéine	Assurer une autonomie de la France en matière de production de protéines végétales notamment pour l'alimentation du bétail.	
GT3 : INSTRUMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
AXES	OBJECTIFS	CIBLES
Axe 1 : intégrer la biodiversité dans les politiques publiques	Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification, notamment urbaine	D'ici 2025, les outils de planification sont renforcés dans leur portée normative, leur ambition en matière de biodiversité et de lutte contre l'artificialisation est consolidée et ils permettent de faire converger les objectifs de climat et de biodiversité.
	Développer la comptabilité écologique dans le cadre de la comptabilité nationale	D'ici 2030, la comptabilité nationale française intègre des comptes biophysiques des écosystèmes et services écosystémiques et initie la mise en place de comptes monétaires.
	Renforcer la mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser »	D'ici 2030, élargir le champ des projets soumis à la séquence ERC, en privilégiant l'évitement et la réduction.

Axe 2 : Des politiques fiscales et budgétaires en faveur de la reconquête de la biodiversité	Aligner la fiscalité pour soutenir les comportements favorables à la biodiversité et préserver le capital naturel	D'ici 2030, rétablir une fiscalité cohérente avec les objectifs de préservation de la biodiversité et du capital naturel.
	Une dépense publique exemplaire dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions	D'ici XX, mettre la finance en capacité de peser sur les trajectoires biodiversité des activités et des projets économiques qu'elle soutient, et offrir aux épargnants le choix de placements en faveur de la biodiversité.
Axe 3 : Faire de la biodiversité (et de sa prise en compte) un outil de pilotage stratégique de l'Entreprise	Développer la finance verte (évaluation de l'impact sur la biodiversité des portefeuilles d'actifs, taxonomie européenne des investissements etc.)	
	Renforcer le rapportage biodiversité des entreprises (développement d'un cadre au niveau des filières, utilisation des métriques d'empreinte type GBS, etc.)	D'ici XX, faire de la mesure de l'empreinte biodiversité et de sa trajectoire de réduction un axe stratégique incontournable du pilotage d'une entreprise, d'une filière, d'un secteur d'activité, en développant les cadres normatifs et les méthodologies de mesures adaptées à la réalité plurielle des entreprises et prenant en compte les impacts directs et indirects sur la biodiversité par une analyse du cycle de vie des produits (amont + aval).
	Développer la labellisation des produits et services et l'affichage environnemental	D'ici XX, Rendre lisible de manière simple et éclairée l'impact biodiversité d'un produit et d'un service afin de responsabiliser à la fois le consommateur et l'entreprise qui commercialise ledit service ou produit.
GT4 : RECHERCHE ET CONNAISSANCE		
<u>AXES</u>	<u>OBJECTIFS</u>	
Axe 1 : Développer les projets de recherche de long terme, les infrastructures de modélisation, de	<u>Objectif 1</u> : Pérenniser les financements des réseaux de suivi et d'observation sur le long terme.	
	<u>Objectif 2</u> : lever les freins à la diffusion des données quel que soit le statut des opérateurs (notamment sur la mer).	

scénarisation, et de traitement des données	<u>Objectif 3</u> : mettre en place des infrastructures en capacité de capitaliser les données (qu’elles proviennent du monde de la recherche ou du monde opérationnel) pour permettre leur valorisation aux différentes échelles.
	<u>Objectif 4</u> : Financer des infrastructures fédératives et mutualisées et les compétences nécessaires permettant le traitement de données de masse et le développement de modèles et de scénarios à la hauteur de la complexité des écosystèmes.
	<u>Objectif 5</u> : mettre en place des financements d’expérimentation sur le long terme et à large échelle.
Axe 2 : Développer les visions interdisciplinaires dans les programmes de recherche	<u>Objectif 1</u> : Développer des approches intégrant les sciences humaines et sociales en articulation avec les sciences de l’écologie
	<u>Objectif 2</u> : Favoriser l’interdisciplinarité y compris au sein même des sciences de l’écologie et de l’environnement et des sciences humaines et sociales ;
	<u>Objectif 3</u> : Etablir un retour d’expériences pour mettre en avant la valeur ajoutée des projets interdisciplinaires, identifier les véritables freins à leurs mises en œuvre et analyser la manière de les lever ;
	<u>Objectif 4</u> : Solliciter et valoriser des chercheurs et des acteurs (scientifiques ou autres) ayant déjà une expérience interdisciplinaire. Favoriser l’essaimage de ce type de réussites.
	<u>Objectif 5</u> : Se donner les capacités d’ouvrir certains verrous comme les conflits “rural versus urbain” ;
Axe 3 : Développer les connaissances permettant la transdisciplinarité dans l’action	<u>Objectif 1</u> : Développer la connaissance sur les valeurs que les acteurs et les citoyens attachent à la biodiversité afin de mieux les prendre en compte dans les politiques publiques.
	<u>Objectif 2</u> : développer les connaissances sur les systèmes de gouvernance mettant en œuvre la transdisciplinarité, qui correspondent à un levier puissant de mobilisation de la société et de ses acteurs.
	<u>Objectif 3</u> : mieux connaître l’interaction entre les politiques publiques et les pratiques individuelles.
	<u>Objectif 4</u> : Développer les connaissances pour une meilleure évaluation des politiques publiques davantage à leur complexité et au temps long du vivant.

	<p><u>Objectif 5</u> : Développer des scénarios prospectifs et rétrospectifs locaux (en lien avec les échelles de gouvernance) articulés aux scénarios à larges échelles actuellement développés aux échelons supranationaux et nationaux (enjeux de recherche).</p> <p><u>Objectif 6</u> : Développer les modes d'évaluation (notamment sur la qualité des écosystèmes) et des indicateurs « normalisés » sur la biodiversité cohérents et articulés entre les différents échelons (spatial et temporel) de gouvernance pour permettre une évaluation des politiques « emboîtées ».</p> <p><u>Objectif 7</u> : Développer la formation des acteurs pour permettre aux différents acteurs (et notamment des décideurs et des financeurs) de se comprendre, de dialoguer et de participer à la construction des décisions.</p>
<p>Axe 4 : Développer une meilleure connaissance des interrelations entre biodiversité et les humains Axe 5 : Développer des méthodes pour l'évaluation des impacts sur la biodiversité des activités humaines.</p>	<p><u>Objectif 1</u> : Développer la connaissance fine du fonctionnement des écosystèmes, de la génétique aux paysages, et notamment mieux comprendre la manière dont les différents éléments des écosystèmes se sont agencés au cours du temps, leurs liens de dépendances, pour aboutir aux écosystèmes actuels.</p> <p><u>Objectif 2</u> : Développer une meilleure connaissance de la « profondeur » de l'interdépendance entre humains et biodiversité (services mutuels).</p> <p><u>Objectif 3</u> : Développer la connaissance sur les interactions positives de certaines activités humaines sur la biodiversité, qu'elles soient délibérées (comme les actions de restauration des écosystèmes) ou non intentionnelles (pastoralisme extensif par exemple).</p> <p><u>Objectif 1</u> : Développer la communauté de recherche française et européenne sur les méthodes de mesure de l'empreinte biodiversité.</p> <p><u>Objectif 2</u> : Étudier la faisabilité d'un dispositif de mesure de l'empreinte biodiversité des acteurs et de leurs activités</p> <p><u>Objectif 3</u> : Faire monter en puissance une gouvernance de la donnée relative aux activités et aux chaînes de valeur (standardisation, de partage et d'ouverture de la donnée et des codes sources)</p>

	<u>Objectif 4</u> : Combler le manque important d'informations quantifiées sur les différentes chaînes de valeur, notamment sur leurs impacts et l'exploitation de ressources qu'elles induisent
Axe 6 : Développer la connaissance pour favoriser la transformation des activités à l'origine des pressions (forces motrices)	<u>Objectif 1</u> : Développer la connaissance sur les forces motrices à l'origine des pressions : les quantifier, les modéliser et élaborer des scénarii qui visent à encadrer ou éviter les activités à la source des pressions
	<u>Objectif 2</u> : Améliorer la compréhension des enjeux (notamment économiques, alimentaires, sanitaires) et les phénomènes culturels et sociétaux (systèmes de valeurs et d'interactions) qui contrôlent les forces motrices afin d'enclencher des changements transformateurs.
	<u>Objectif 3</u> : Développer la connaissance sur les balances coûts/bénéfices que peuvent attendre les sociétés humaines d'une réduction forte des pressions sur la biodiversité.
	<u>Objectif 4</u> : Renforcer voire réorienter la connaissance pour permettre le développement de pratiques alternatives permettant de transformer en profondeur les secteurs d'activité les plus impactants
Axe 7 : Développer les échanges entre le monde de la recherche et les acteurs de la société	<u>Objectif 1</u> : Favoriser le transfert des nouvelles connaissances par les chercheurs en faisant évoluer leur formation des chercheurs et leur évaluation.
	<u>Objectif 2</u> : Donner les moyens et la légitimité aux structures nationales et territoriales, comme les ARB, les ORB, les structures gestionnaires d'aires protégées (Parcs Nationaux, Parcs Régionaux, etc..), les instituts ou associations techniques (en lien avec des filières) pour faire et faire faire de la médiation scientifique et du transfert
	<u>Objectif 3</u> : Favoriser la concertation locale en s'appuyant sur les agences régionales de la biodiversité (ARB) ou des organisations équivalentes pour intégrer les besoins de recherche et d'innovation en faveur de la biodiversité dans les stratégies de l'innovation des régions
	<u>Objectif 4</u> : Améliorer l'image de l'écologie comme une pratique sérieuse et fondée sur des données probantes au même titre que la physique ou la médecine
	<u>Objectif 5</u> : Favoriser dans les appels à projets la co-construction de projets de recherche entre chercheurs et "opérationnels"

	<u>Objectif 6</u> : Développer les modalités de recherche permettant de faire de l'expérimentation et de la démonstration grandeur nature et d'impliquer les différents acteurs	
	<u>Objectif 7</u> : Développer des infrastructures de recherche-action allant du fondamental à l'opérationnel intégrant les acteurs de la gestion et notamment les socio-professionnels, permettant de développer la transdisciplinarité, de favoriser l'innovation	
Axe 8 : Développer la connaissance sur les interactions entre changement climatique, biodiversité et activité humaine	<u>Objectif 1</u> : Identifier et de scénariser les trajectoires des socio-écosystèmes sous forçage climatique à l'échelle de la gestion, en cohérence avec les scénarii large échelle développés par le GIEC	
	<u>Objectif 2</u> : Mieux comprendre les interactions entre changement climatique et biodiversité en prenant en compte les nexus avec l'alimentation, la santé humaine et l'énergie	
	<u>Objectif 3</u> : Valoriser la biodiversité comme un facteur efficace et visible des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	
GT5 : NATURE ET SOCIÉTÉ		
AXES	OBJECTIFS	CIBLES
Axe 1 : Le droit d'accès à une nature saine et de qualité => solution : Accéder de manière équitable à la nature et à ses ressources	<u>Objectif 1</u> : Protection et Restauration des fonctions écosystémiques et des réseaux écologiques	Cibles sur écosystèmes/fonctions clefs : forêts, zones humides, océans, littoraux, sols, pollinisation Cibles sur nature ordinaire, connectivité
	<u>Objectif 2</u> : Equité de l'accès à la nature	Cible sur la proximité quotidienne : avoir accès à un écosystème en bon état à moins de XXX (tps d'accès) de chez soi. Cible sur accès espaces naturels en fréquentation partagée et respectueuse Cible sur accès équitable à la santé et la sécurité face aux risques
	<u>Objectif 3</u> : Solidarité entre populations : biodiversité comme facteur de cohésion sociale	Cible sur solidarité entre populations/territoires pour l'accès aux services écologiques et la protection des fonctions écologiques

	<u>Objectif 4</u> : Solidarité entre les territoires valorisation des services rendus par les territoires protégés	Non sélectionné pour réunion 2
	<u>Objectif 5</u> : Reconnaissance de tous les services y compris de non usage	Non sélectionné pour réunion 2
Axe 2 : Coviabilité des individus et des sociétés avec la nature : Développer des modes de vie plus sobres et respectueux de la nature	<u>Objectif 1</u> : Éducation à la nature	Cible sur reconnection populations urbaines Cible sur éducation nationale : tout jeune de moins de 16 ans a été formé Cible sur éducation populaire
	<u>Objectif 2</u> : Développement d'une gouvernance inclusive de la nature	Cible sur accès à une information simple Cible sur participation citoyenne : citoyens en capacité à agir et décider sur la biodiversité Cible sur diversité culturelle et équilibre dans les instances Cible sur reconnaissance du droit des non humains Cible sur rapprochement gouvernance eau et nature
	<u>Objectif 3</u> : Économie durable fondée sur la nature	Cible sur durabilité forte des activités Cible sur Empreinte biodiversité Cible sur emploi/formation/Salariés Cible sur innovation et R&D Cible sur finance
	<u>Objectif 4</u> : Développement de la capacité des citoyens à agir au service du co-développement	Non sélectionné pour réunion 2
	<u>Objectif 5</u> : Amélioration connaissances, savoirs et compréhension des anthroposystèmes	Non sélectionné pour réunion 2
	<u>Objectif 6</u> : Reconnaissance diversité culturelle et adaptation aux territoires	Non sélectionné pour réunion 2

	<u>Objectif 7</u> : Développement des liens émotionnels, sensoriels et culturels à la nature	Non sélectionné pour réunion 2
	<u>Objectif 8</u> : Transition écologique qui intègre la biodiversité	Non sélectionné pour réunion 2
Axe 3 : La place de la protection de la nature dans les valeurs individuelles et collectives => solution : Faire de la préservation et de la restauration de la nature un nouveau socle fondateur de la société :	<u>Objectif 1</u> : Usages durables et encadrement des activités / Planification intégrant la biodiversité	Cible sur artificialisation Cible sur rapprochement climat : SFN Cible sur forêt Cible sur agriculture Cible sur usages de loisirs/tourisme Cible sur prélèvements espèces Cible sur projets de territoires fondés sur la nature
	<u>Objectif 2</u> : Redevabilité/responsabilité	Non traité mais notion de mise en responsabilité de chacun (acteurs et citoyens) et transparence
	<u>Objectif 3</u> : La biodiversité considérée comme patrimoine commun, part de l'identité culturelle	Non traité mais notions de prise en compte de la biodiversité et de refondation du récit homme/nature
	<u>Objectif 4</u> : Part consacrée/préservée dans budgets d'intervention	Non sélectionné pour réunion 2
	<u>Objectif 5</u> : Prise en compte de la biodiversité dans les activités commerciales	Non sélectionné pour réunion 2
	<u>Objectif 6</u> : La valeur intrinsèque de la biodiversité est reconnue et préservée	Non sélectionné pour réunion 2

	<u>Objectif 7</u> : La biodiversité est un marqueur essentiel dans le pilotage des actions individuelles et collectives	Non sélectionné pour réunion 2
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Groupe de travail 1 : Suivi et évaluation

RAPPEL DU MANDAT ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AU GROUPE DE TRAVAIL

Mandat du groupe de travail :

Le groupe de travail suivi et évaluation fait des propositions au MTE sur :

- le dispositif de suivi-évaluation de la SNB3 en valorisant les organisations et dispositifs existants ;
- les finalités du suivi évaluation : mobilisation des acteurs, responsabilité, pilotage & appui à la décision, gestion des moyens, etc. ;
- les questions évaluatives prioritaires (efficacité, efficience...) ;
- la mobilisation des indicateurs : indicateurs de l'ONB, identification de nouveaux besoins, etc. ;
- la gouvernance du suivi évaluation d'ici 2030 ;
- les mécanismes de mise en responsabilité (transparence et de redevabilité) des acteurs engagés dans la SNB3 et des politiques qu'ils portent.

Dates de réunion des GT : mercredi 2 juin et mardi 22 juin 2021

Nombre de participants : séance 1 : 31 et séance 2 : 24

Recommandations/Axes prioritaires :

Axe 1 : Finalités du suivi et de l'évaluation de la SNB3 et de ses plans d'action (le "pourquoi")

Le **dispositif de suivi et évaluation** doit être utile à la prise de décisions et servir l'atteinte des objectifs en faveur de la biodiversité tenant en compte des enjeux de redevabilité. Il ne doit pas uniquement répondre à une obligation administrative nationale ou internationale. Il est impératif de sécuriser ce dispositif et de définir clairement comment il doit être organisé.

- Les services en charge du dispositif de suivi et évaluation de la SNB3 (CGDD et DEB du MTE + ONB + référents désignés dans chaque ministère pour ce rapportage) veilleront à construire et mettre en œuvre ce dispositif de manière à être utilisable et utilisé pour la prise de décisions des autorités.
- Ces services travaillent avec ceux du rapportage à la CDB (et à la stratégie européenne) afin que les deux dispositifs soient étroitement connectés et s'alimentent mutuellement. Ceci pourra exiger un travail en amont et en aval de l'adoption de l'accord de la CDB (dès la proposition du format de rapportage par la CDB, par exemple par des propositions de la France pour ajuster autant que possible ce format dans le cadre des négociations internationales).
- Ces dispositifs de rapports devront contribuer à mettre en visibilité sur les scènes politiques françaises et internationales, les résultats atteints par la SNB3 et les résultats des engagements des acteurs afin de prendre en conséquence les décisions nécessaires pour atteindre les cibles fixées par la SNB (ajustement des plans d'actions de la SNB3 ; reconnaissance/gratification/sanction des acteurs publics et privés, si besoin).

La SNB3 doit **cibler clairement les acteurs redevables** (dont les activités constituent les principales sources de pressions sur la biodiversité) pour chacun de ses objectifs de résultats et ses cibles et organiser le suivi et l'évaluation de cette redevabilité. Elle doit être en capacité de sortir de la "sphère biodiversité" pour s'intéresser d'une part à la sphère publique dans son ensemble (État en interministériel, opérateurs, collectivités...) et d'autre part aux acteurs privés dont les citoyens.

- Conduire un travail d'identification des acteurs ciblés et redevables par chaque cible de la stratégie en termes d'état de la biodiversité et de réduction des pressions. Un document précisera le processus de redevabilité pour chaque acteur ou groupe d'acteurs cité dans la SNB3 comme ayant une responsabilité (juridique, morale, politique, sociale, économique...) dans l'atteinte des objectifs collectifs assignés par la stratégie.
- Les autorités/services en charge de la SNB3 s'appuieront sur les connaissances existantes (IPBES, FRB...) et les instances en place (CNB) pour veiller à ce que le projet de SNB3 (issu des consultations et des GT) cible les principaux acteurs publics (État, collectivités et leurs établissements) et privés (acteurs économiques sectoriels) dont les activités constituent les principales sources de pressions sur la biodiversité (et les plus impactantes), en cohérence avec les cibles et objectifs internationaux (CDB, Directives européennes, SEB). Un portage de la mise en œuvre de la SNB3 de niveau Premier ministre sera mobilisé autant que possible dès à présent. Ainsi qu'un endossement des responsabilités et des objectifs de la SNB3 par les ministères concernés.

Les **indicateurs** ne doivent pas se limiter au seul suivi de la réalisation des actions mais évaluer le **triptyque état-pressions-réponses**. Ils doivent rendre compte d'une part de la mise en œuvre de mesures efficaces et pertinentes au vu des cibles visées, et d'autre part des résultats de ces actions sur l'état de la biodiversité et la réduction des pressions. Il est nécessaire d'inclure dans ces **indicateurs de résultats** ceux qui relèvent des "rapports de la société à la biodiversité (meilleure intégration dans les préoccupations politiques, changements de comportements individuels). L'évaluation de la SNB3 devra également s'appuyer sur des " **indicateurs de processus** ", au sens de processus sociaux participant de la conservation de la biodiversité.

La possibilité d'**élargir le cercle de l'évaluation de la SNB3 aux citoyens (participation citoyenne à l'évaluation)**, dans l'esprit de la mobilisation dont ils font l'objet pour la phase d'élaboration devra être examinée.

- Les services/autorités en charge du suivi-évaluation de la SNB3 veilleront à impliquer les citoyens à ce suivi-évaluation, de manière dimensionnée et selon des modalités à construire dans le cadre des plans d'actions de la SNB3 (dont les sciences participatives). Ils solliciteront la Commission nationale du débat public (CNDP) pour qu'elle lui apporte son conseil sur le dispositif adéquat à élaborer, voire pour le mettre en œuvre.
- Néanmoins, il faudra être vigilant à plusieurs titres : les effectifs de citoyens touchés par la SNB3 risquent d'être faibles et représentatifs de certains types d'acteurs plutôt que de la société civile dans son ensemble.

Axe 2 : Les conditions de succès du suivi et de l'évaluation de la SNB3 (le "comment")

Nécessité absolue de **rédiger une stratégie réellement évaluable assortie de cibles claires chiffrées** en termes de résultats attendus et d'effets sur la biodiversité et les pressions, d'objectifs à long terme

chiffrés en nombres restreints ainsi que d'objectifs opérationnels garantissant sa bonne mise en œuvre (la SNB3 ne doit pas être un catalogue d'actions, ce sont les plans qui proposeront ces actions).

- Construire les grands objectifs et définir les cibles de la SNB3 en tenant compte :
 - de l'ensemble des propositions faites lors des consultations (territoires, citoyens, interministériel, GT et acteurs nationaux, instances, Associations de protection de la nature...);
 - des politiques existantes sur les sujets traités pour appuyer ce qu'elles proposent, mais aussi en y ajoutant une plus-value le cas échéant et en les rendant redevables au regard de l'ambition de la SNB ;
 - des dispositifs existants tels que l'ONB, les ORB ;
 - des instances de gouvernance en place ;
 - du besoin de rapportage et du porter à connaissance ;
 - des discussions internationales sous la CDB sur les objectifs, les cibles et sur le cadre de suivi (monitoring framework).

Il est nécessaire de vérifier la pertinence de la SNB3 dès le départ et de l'adapter en continu : une démarche prospective en amont ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation en continu (avec temporalité calée sur un cadre à 10 ans et plans d'actions pluriannuels ou annuels) sont deux pré-requis incontournables pour la stratégie.

- Les autorités/services en charge de l'élaboration de la SNB3 (MTE et OFB en relation avec CNB-CNTE) vérifieront que le projet de SNB3, établi sur la base des consultations citoyennes et territoriales et des travaux des G,T répond aux enjeux (objet identifié et niveau d'ambition) de biodiversité soulignés par les derniers travaux de l'IPBES, de l'EFESE et de l'ONB. En particulier que la SNB3 adresse les 5 pressions majeures affectant la biodiversité et les forces motrices qui les induisent, et qu'elle réponde aux conclusions de l'évaluation de la SNB2 soulignées dans l'avis du CNB. Ils organiseront un exercice prospectif à l'automne 2021 (atelier avec parties prenantes et CNB-CNTE), afin de compléter la vision des enjeux à 10 ans à saisir par les politiques publiques (atelier piloté par OFB en coopération avec AgroParisTech).

Le suivi-évaluation de la SNB3 devra être séquencé et dynamique en s'appuyant sur :

- **des bilans intermédiaires triennaux** permettant d'évaluer les résultats des actions déjà mises en œuvre au regard des trajectoires prévues, en termes d'efficience, d'efficacité, de pertinence et de cohérence . Des questions évaluatives intermédiaires pourront être formulées pour préciser la contribution à l'atteinte de l'impact souhaité (état, pression) pour chaque cible. Ces évaluations triennales permettront de porter à connaissance en toute transparence et auprès de l'ensemble des acteurs, l'état de la situation actuelle (via des bilans, rapports, colloques, médias) et d'induire d'éventuels ajustements sur les plans d'actions et la mise en responsabilité des acteurs pour garantir le cap et l'atteinte des cibles fixées ;
- **une évaluation finale à 2030** indiquant les succès et les échecs au regard des objectifs de résultats et des cibles fixées à 10 ans. Les questions évaluatives finales seront élaborées à partir des résultats des évaluations intermédiaires, en analysant les processus, les actions réalisées, l'efficacité et la pertinence.

Les collectivités territoriales doivent être impliquées dans le suivi et l'évaluation de la SNB3 en tenant compte de leurs spécificités (politiques régionales, moyens...). Notamment au travers de l'évaluation de politiques telles que les Stratégies régionales pour la biodiversité, SRCE, SAR, SRADDET etc. et au travers des Observatoires régionaux de la biodiversité.

- Confier aux ORB la mise en place et le suivi d'une série d'indicateurs de base pour renseigner le suivi au niveau territorial de la SNB3 (sur l'état de la biodiversité et en particulier les 5 grandes pressions), en complément personnalisé du suivi national. Et ce en lien avec les porteurs de données.
- Accélérer de ce fait la création des ORB là où la dynamique est ralentie ou bloquée (raisons politiques, moyens...).
- Le suivi évaluation prendra également en considération les autres échelles pertinentes : bassin, façades maritimes...

Le **porter à connaissance de l'évaluation *in itinere*** sera essentiel et stratégique pour rendre compte régulièrement auprès des instances, des acteurs et des citoyens des moyens mis en œuvre, des résultats déjà obtenus et des voies d'amélioration restantes. L'évaluation doit permettre d'animer et donner vie à la SNB3 grâce à des temps forts réguliers (colloques, bilans triennaux...), d'accompagner la décision et garantir la cohérence et pertinence des plans d'actions successifs.

- Organiser des rendez-vous réguliers avec les instances nationales (CNB / haute autorité d'évaluation) sur le suivi et la mise en œuvre annuelle de la SNB : remontée des informations par les pilotes d'action identifiés, compilation et synthèse par l'entité coordinatrice du suivi-évaluation. Le texte initial de la SNB3 fixera la périodicité de ces événements.
- Réviser les plans d'actions au regard des éléments de suivi et d'évaluation intermédiaire en terme d'efficacité, efficience, pertinence et cohérence, en rendant compte explicitement de la manière dont les résultats de l'évaluation ont été pris en compte dans les réorientations et comment celles-ci sont estimées suffisantes pour permettre de rejoindre les trajectoires nécessaires à l'atteinte des objectifs.
- Organiser un événement triennal national de grande ampleur politique, citoyenne et médiatique de porter à connaissance et de bilan intermédiaire : actions réalisées, succès vis-à-vis des cibles nationales, marge de progrès, suivi de la redevabilité, mobilisation de l'évaluation citoyenne (que la SNB3 devra dimensionner et organiser), points d'étape des trajectoires et des objectifs intermédiaires, identification des blocages et nouveaux facteurs clés de réussite... Les engagements redevables des acteurs pourront être révisés à cette occasion si la mise en œuvre de leurs actions n'est pas suffisamment efficace.
- Prévoir les outils permettant pour tous, en continu et de manière pérenne, l'accès aux livrables des acteurs et aux synthèses, automatiques ou issues d'analyses (par exemple une plateforme collaborative et de mise à disposition des résultats du suivi-évaluation et de la redevabilité). La crédibilité de la gouvernance (transparence, pluralité...) de ces outils est essentielle pour que le rapportage soit légitime et influençant.
- Les produits/livrables diffusant les résultats du suivi et de l'évaluation doivent être conçus par des professionnels de la médiation scientifique - pédagogie, sciences sociales et naturalistes - puis testés largement, pour en garantir l'appropriation aisée par la grande majorité de la population.
- Les individus (citoyens + visiteurs + habitants non citoyens) doivent être considérés comme un public incontournable à qui les résultats du suivi et de l'évaluation s'adressent. Ces derniers doivent donc être pensés en conséquence dès l'élaboration de la stratégie.

La création d'une haute autorité à la biodiversité indépendante semble indispensable à la réussite de la SNB3 en lui garantissant un cadre inamovible qui la protège des aléas politiques (remaniements ministériels, périodes de réserves électorales...). Cette haute autorité à la biodiversité piloterait le suivi et l'évaluation de la stratégie (*in itinere* et *ex post*).

→ Les autorités/services en charge de la SNB3 examineront dès à présent la mise en place d'une autorité indépendante, (Cf. l'exemple du Haut Conseil pour le climat), en charge de superviser le suivi-évaluation de la SNB3 et d'émettre des recommandations sur les conclusions/décisions à prendre par les pouvoirs publics compte tenu des résultats atteints. Le mandat et le fonctionnement de cette "autorité" seront articulés avec ceux du CNB et CNTE. *Sa composition, les moyens alloués, son fonctionnement et son périmètre d'action* feront l'objet d'une vigilance particulière pour garantir son indépendance.

Initier l'utilisation de la comptabilité écologique publique (territoires) **et privée** (entreprises) pour rendre compte des moyens effectivement mis en œuvre pour la conservation de la biodiversité et des résultats obtenus dans ce sens.

Axe 3 : Les mécanismes de mise en responsabilité et l'évaluation de la redevabilité des acteurs et de leurs politiques et stratégies vis-à-vis de la SNB

Le dispositif d'évaluation de la SNB3 (cibles, indicateurs, gouvernance) doit dorénavant être un levier incontournable pour mettre en responsabilité l'ensemble des parties prenantes (y compris l'État et sa dimension interministérielle) ayant un effet/impact sur la biodiversité et les pressions. Le cadre évaluatif de la SNB3 doit permettre d'influencer les politiques visant les secteurs d'activités sources de pressions sur la biodiversité et les rendre redevables.

La redevabilité relève d'une responsabilité sociale et individuelle de l'État, en particulier de tous les ministères, des collectivités (Régions en particulier) et des entreprises. La responsabilité des citoyens consommateurs est mentionnée mais leur mise en responsabilité n'est pas de même nature. La redevabilité doit être définie précisément (ainsi que ses principes) dans la SNB3.

→ **Proposition de définition de la redevabilité pour la SNB3** : la mise en place d'un mécanisme de redevabilité invite les acteurs, dont l'Etat, à rendre compte de leurs actions et de leurs résultats vis à vis des objectifs de réduction des pressions sur la biodiversité conformément aux engagements pris dans la SNB. La stratégie définira les principes et l'organisation de se « rendre compte ». Le mécanisme de redevabilité de la SNB doit ainsi conduire les acteurs à visualiser précisément ce sur quoi ils auront à se justifier et comment. Il doit permettre aussi de mieux répartir collectivement les rôles et les responsabilités.

Les principes de redevabilité inscrits dans la SNB comme **axe central de l'engagement redevable** des acteurs pourraient être les suivants :

1. **Transparence** - chaque acteur ou groupe d'acteurs est redevable devant l'État et la société de la mise à disposition des informations permettant de connaître et évaluer la mise en œuvre de ses objectifs pour la SNB ;
2. **Spécificité** - chaque acteur ou groupe d'acteurs n'est redevable que pour ce à quoi la SNB l'a engagé ; le processus de redevabilité ne doit pas constituer une remise en question des responsabilités assignées par la SNB ;

3. **Responsabilité** - chaque acteur ou groupe d'acteurs définira à la suite de l'adoption de la SNB son organisation pour mettre en œuvre ses engagements de redevabilité ;
4. **Évaluation** - le mécanisme de redevabilité doit être articulé avec le dispositif de suivi-évaluation et plus largement de pilotage de la SNB ;
5. **Communication** - le processus de redevabilité et d'engagement connexe constitue une base de communication et de sensibilisation importante aux enjeux liés à la biodiversité et à l'action en sa faveur ;
6. **Rapportage international** : la SNB3 est redevable vis-à-vis des engagements internationaux ;
7. **Certification** - les livrables transmis (a minima par l'Etat et les acteurs redevables) dans le cadre de la mise en œuvre et l'évaluation de la redevabilité doivent faire l'objet d'une **analyse indépendante (haute autorité sus-citée)**, organisée par la SNB.

La mise en responsabilité des acteurs par rapport à la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité est due à l'ensemble de la société, et aux citoyens avant tout avant d'être due aux institutions.

- Afin de garantir une visibilité politique et médiatique à la hauteur des travaux sur la redevabilité de grands rendez-vous politiques de débat, d'analyse et de décisions seront organisés autour des résultats obtenus au niveau national et au niveau territorial : débat au Parlement, conseil des ministres semestriel, grand événement national lors de la journée mondiale de la biodiversité...

Le périmètre de la responsabilité de chacun devra faire l'objet d'une explicitation en lien avec ses objectifs de réduction des pressions sur la biodiversité et en tout état de cause la redevabilité doit s'exercer au regard des engagements pris individuellement ou collectivement. Celle-ci porte également sur la cohérence des actions et notamment celle de l'État, par exemple pour ce qui relève de la politique d'aménagement et de la mise en œuvre de la séquence ERC ou de la politique fiscale.

- Les engagements pris par les acteurs, dont l'État, doivent être concrets, qualifiés, quantifiés, cohérents, au regard des objectifs de réduction des pressions sur la biodiversité conformément aux cibles de la SNB3.
- Chaque acteur ou groupe d'acteurs engagés, produira un document précisant son processus de redevabilité, sur la base des items suivants : *qui rend compte, à quel titre, de quoi, devant qui, pour quels engagements précis, selon quelles modalités, avec quelles prises en compte des réactions en retour, avec quels bénéfices attendus et avec quelles conséquences en cas de manquement*. Ce document constituerait une annexe de l'acte d'engagement au titre de la SNB, validée par la gouvernance de la SNB.

Mettre en place un système de certification par un tiers indépendant pour attester de la bonne réalisation et de l'efficacité des engagements des différents acteurs.

Étudier la possibilité et la faisabilité d'inscrire dans le droit que la bonne réalisation des engagements de redevabilité pour l'atteinte des objectifs de la SNB3 constitue une condition pour bénéficier de financements publics de quelque nature que ce soit. **Sur cet aspect il conviendra d'être vigilant sur la question de la proportionnalité et celle de la redevabilité pour les acteurs qui ne s'engagent pas dans la SNB3.** Étudier de la même façon la mise en place de dispositifs incitatifs.

Prévoir un rapportage spécifique sur la mise en œuvre de la redevabilité des acteurs pour les objectifs de la SNB3, à destination du conseil de défense écologique.

- Chaque acteur rendra compte régulièrement des actions et de leurs effets découlant de son engagement de redevabilité pour la SNB. Il faudra alors en organiser le traitement et la restitution, pour rendre les résultats lisibles, accessibles et évaluables en veillant à mobiliser les dispositifs existants tels que l'ONB, les ORB... et à prévoir les outils nécessaires (plateforme collaborative, site internet...).
- Ce travail de restitution et d'analyse tire sa légitimité de la qualité de son travail de synthèse et de sa neutralité. La formalisation de grands rendez-vous politiques et citoyens autour de ses productions est un moyen de crédibiliser la prise en compte des comptes rendus.

Groupe de travail 2 : Europe et international

RAPPEL DU MANDAT ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AU GROUPE DE TRAVAIL

Mandat du groupe de travail :

Le GT2 a pour mandat de **désigner les éléments en cours de négociation aux niveaux de l'Union européenne et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) devant être pris en compte, de façon prioritaire, dès l'élaboration de la future stratégie nationale pour la biodiversité.** La 3^e SNB, déclinaison nationale du nouveau cadre mondial post-2020 (GBF), devra en effet être mise en cohérence avec ce dernier après son adoption. De même, la 3^e SNB devra être mise en cohérence avec les travaux menés au niveau européen, en particulier la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et ses déclinaisons. A cette fin, il est informé par l'administration, à travers des documents écrits et lors de ses réunions, du contenu des négociations en cours.

Le GT2 définit en outre des propositions concrètes pour l'action internationale de la France, en les traduisant si possible en mesures ciblées (à court, moyen et long termes), à inclure dans la 3^e SNB.

Dates de réunion des GT :

Les deux réunions du GT se sont tenues :

- le lundi 31 mai ;
- le mardi 29 juin.

Nombre de participants :

Séance 1 : 35 participants

Séance 2 : 20 participants

Recommandations/Axes prioritaires :

Au cours de la première séance de travail, les membres du GT ont proposé une liste de grands objectifs/actions à développer dans la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Ces grands objectifs/actions ont été classés selon les catégories identifiées dans le 0.5 Draft de la convention sur la diversité biologique :

1. Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

a- Actions existantes

Aires protégées et protection des habitats naturels :

- Mettre en oeuvre l'objectif de 30% de protection des aires marines et terrestres dans le cadre de la HAC ;
- Porter l'enjeu 10% de protection forte et des critères de qualité de gestion des aires protégées au niveau international ;

- La France porte, dans les organisations régionales et internationales compétentes, la création de réseaux d'aires marines protégées, un moratoire sur l'exploitation des ressources ;
- Définir une trajectoire de réduction du rythme d'artificialisation.

Lutte contre les pollutions et activités illégales :

- Respecter/atteindre les objectifs européens fixés par la DCE sur la qualité des masses d'eau ;
- La France déploie et rend effective d'ici 2023 la coopération transfrontalière en Guyane, pour lutter contre l'orpaillage illégal dans le cadre de l'accord de coopération signé avec le Brésil ;
- Mise en œuvre des accords de partenariat volontaire et plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and trade) ;
- Préserver les zones humides de toutes les sources de pollutions ;

Autres actions :

- La France soutient la mise à jour de la Stratégie mondiale de conservation des plantes qui prend en compte des objectifs ciblés en phase avec le nouveau cadre mondial pour la biodiversité

b- Action nouvelles

- Prendre en compte le développement durable dans les règles du commerce au sein de l'OMC, avec l'échéance MC12, notamment certaines négociations en cours, en particulier celle sur les subventions à la pêche ;
- Adopter une initiative législative sur la déforestation importée, comme prévu par la Commission dans ses stratégies « De la ferme à la table » et « en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » ;
- Mettre en place un plan d'action de désartificialisation des métropoles (dans le cadre de la SEB sur Nature en ville et lien avec projet comme Nature4cities) ;
- Consolider un cadre contraignant pour les entreprises multinationales avec des impacts avérés sur leur foncier à l'international (au-delà des réglementations nationales variables) ;
- Faire de l'eau potable un bien commun inaliénable et solidaire ;
- La France s'engage à l'ANUE en faveur de l'adoption, d'ici 2025, d'un traité mondial juridiquement contraignant sur le plastique ;
- Renforcer l'identification des corridors écologiques transfrontaliers et en assurer la préservation ;
- La France porte un objectif ambitieux de restauration des écosystèmes dans les négociations sur la législation européenne sur la restauration, 15% au moins des terres et mers européennes ;
- La France renforce la coopération transfrontalière contre l'orpaillage illégal à travers un accord signé avec le Suriname.

2. Répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages

a- Actions existantes

- Renforcer les capacités en assistant à la mise en place d'un processus APA (Accès et Partage juste et équitable des Avantages) ;
- Renforcer les projets de coopération internationale entre aires protégées.
- Mettre en avant le plan protéines (objectif de souveraineté alimentaire), au besoin de traçabilité des produits pour le consommateur, redonner de la compétitivité et des perspectives durables aux exploitations agricoles ;
- Protéger les grands corridors écologiques existant au niveau international (notamment en Afrique) en renforçant le partage des connaissances et des capacités vers ces pays ;

b- Actions nouvelles

- La France s'engage à l'OMS en faveur d'un chapitre dédié aux liens nature-santé dans le traité pour la préparation et la riposte aux pandémies, pour structurer la gouvernance internationale du concept « une seule santé ».

3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

a- Actions existantes

- Politique commerciale : « accorder la priorité à la mise en œuvre effective de la de la Convention sur la diversité biologique dans les accords commerciaux et d'investissement. » ;
- Promouvoir le développement de la taxonomie verte européenne et de la Task force on nature related financial disclosures (TNFD) ;
- Soutenir les pays en développement pour la mise œuvre de leur stratégie nationale via des ressources financières ou le renforcement des capacités ;
- Renforcement des capacités : assistance à la mise en place de Clearing House Mechanisms (CHM) grâce aux outils numériques développés par la CDB ;
- Renforcer les liens et collaborations entre gestionnaires d'espaces de pays différents pour une action internationale cohérente et convergente sur les populations et habitats gérés ;
- Renforcer un cadre réglementaire commun dans les pays limitrophes pour les études d'impacts des projets/programmes avec effets transfrontaliers ;

b- Actions nouvelles

- Mettre en place un plan d'action triennal pour revoir/suspendre les accords commerciaux nuisant à la biodiversité (avec des instruments d'évaluation) ;
- Faire de la ratification de la CDB un élément essentiel des accords commerciaux (comme pour l'Accord de Paris - cf. accords commerciaux de 3e génération) ;
- L'aide internationale de la FR en matière de biodiversité prend la forme de don (>80%) en priorisant les pays sur lesquels la FR a le plus d'impacts ;
- La France portera l'intégration de la biodiversité et de la déforestation importée dans la révision de la directive européenne sur les marchés publics ;
- Créer de nouveaux outils de connaissance, de sensibilisation et d'éducation au niveau international ;

Sur cette base, les membres du GT ont identifié des axes et thématiques prioritaires à traiter au niveau international.

Les membres du GT ont identifié trois grands axes à traiter de manière prioritaire. Pour chaque axe, les membres du GT ont cherché à identifier :

- une ou plusieurs cibles à 10 ans ;
- les leviers pour atteindre cette cible ;
- les acteurs clés à mobiliser ;
- les effets sur la biodiversité et/ou les pressions sur la biodiversité.

Axe 1 : Accorder la priorité à la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique dans les accords commerciaux et d'investissement

Cibles à 10 ans :

- Inclure une clause de respect des objectifs adoptés à l'occasion de la CDB dans tous les accords commerciaux ;
- Ajouter la mise en œuvre de la convention CITES parmi les conditions de prochains accords de libre-échange.

Leviers :

- Levier au niveau européen : exercer un lobbying favorable à la biodiversité au sein de l'UE ;
- Promouvoir cette idée en filière Commerce (CAE Commerce et ses comités préparatoires comme les CPC) et en filière ENVI (Conseil environnement de l'UE) ;
- Levier cognitif d'information sur les effets (publication scientifique, etc)

Effets sur la biodiversité/et ou les pressions :

- Effet sur l'état des milieux en France et dans les pays partenaires commerciaux : concurrence non faussée, Biodiv Importée ou exportée

Acteurs à mobiliser :

- OMC, OCDE ;
- Nos partenaires européens, pays dits "like minded" sur ces enjeux ;
- Commission européenne ;
- Parlement européen ;
- Acteurs économiques.

Axe 2 : Soutenir les pays en voie de développement dans leur mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et de la biodiversité :

Cibles à 10 ans :

- Faire converger à hauteur de (x)% les financements climat/biodiversité ;

- Éliminer d'ici 2025 l'ensemble des aides et subventions néfastes à la biodiversité et au climat, suivant une programmation pluriannuelle ;
- (Nombre) de stratégies et plans d'action (NBSAP) développées dans les pays soutenus par la France, et renforcement de capacités pour leur mise en œuvre, traduits en rapport nationaux à la CDB ;
- Aider les pays en développement signataires du protocole de Nagoya par la mise en place d'une législation nationale APA (Accès et Partage des Avantages);

Justifications :

L'interdépendance climat/biodiversité nécessite que les financements en faveur du climat, notamment destinés aux PED, intègrent des co-bénéfices pour la biodiversité.

Les pays en développement jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité et de l'environnement. Leurs efforts se trouvent souvent freinés par un manque de ressources financières et humaines ainsi que de connaissances. Il est donc impératif de combler ces lacunes.

L'économie verte peut constituer une chance pour les pays en développement : création d'emplois et d'opportunités économiques tout en réduisant sensiblement les risques en aval - effets du changement climatique, pénurie d'eau aggravée ou appauvrissement de la biodiversité.

Effets sur la biodiversité/pressions:

- Meilleur état des écosystèmes dans les pays en développement ;
- Moins de projets néfastes à la biodiversité subventionnés.

Leviers :

- Aides au développement et investissements, p. ex. dans l'économie verte ;
- Taxonomie à effet positif ;
- Leviers cognitifs : information des consommateurs/citoyens ;
- Leviers diplomatiques.

Acteurs à mobiliser :

- Ambassades, MEAE, AFD, etc. ;
- Les grands bailleurs de fonds internationaux ;
- Communauté scientifique ;
- Communautés autochtones et locales ;
- Acteurs techniques ;
- AFD/FFEM.

Axe 3 : Législation de l'Union européenne sur la déforestation importée

Grand objectif/Cible :

L'empreinte de déforestation de la France présente un bilan neutre voire positif.

Justification :

Les forêts sont un enjeu majeur de préservation et de reconquête de la biodiversité. Elles constituent une réserve d'espèces sauvages, animales **et** végétales, **et** assurent **des** services écosystémiques précieux.

Leviers :

- Levier législatif ;
- Levier technique et / ou cognitif (information) ;

Acteurs à mobiliser :

- Acteurs de la filière ;
- Nos partenaires européens, pays dits "like minded" sur ces enjeux ;
- Commission européenne ;
- Parlement européen.

Les membres du GT ont également identifié des thématiques prioritaires à traiter au niveau international :

Aires protégées (AP) et protection des ressources

Cibles à 10 ans :

- Mise en place d'un réseau d'aires protégées sous protection forte couvrant 10% de la planète;
- Les moyens mis à disposition des gestionnaires sont suffisants pour garantir une gestion efficace des aires protégées.

Justification :

La création d'aires protégées et leur développement contribueront à la conservation de la nature, à l'utilisation durable des ressources ainsi qu'à la lutte contre la fragmentation des habitats.

Leviers :

- Levier financier et fiscal (définir un modèle économique pour les aires protégées) ;
- Travaux d'identification des secteurs à protéger (notamment concernant les milieux marins)

Acteurs à mobiliser :

- Gestionnaires d'espaces naturels ;
- Etats et opérateurs.

Déchets plastiques

Cibles à 10 ans :

- L'ensemble du plastique à usage unique est recyclable ;

- Installation d'un organe scientifique international mandaté pour évaluer la source et l'ampleur des pollutions plastiques (avis et conseils aux acteurs opérationnels).

Justification :

Les plastiques constituent une menace pour les écosystèmes, notamment pour une large partie de la faune marine, 99% des déchets en plastique « disparaissent » dans l'océan.

Leviers :

- Levier technique : favoriser l'innovation technique et le développement de nouveaux matériaux
- Levier diplomatique

Acteurs à mobiliser :

- OMC, UE, Etats ;
- Filières concernées.

Plan protéines

Cible à 10 ans :

- Assurer une autonomie de la France en matière de production de protéines végétales notamment pour l'alimentation du bétail.

Effets sur la biodiversité/les pressions :

- Lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la destruction d'écosystèmes naturels.

Leviers :

- Développer des légumineuses en France ;
- Levier cognitif d'information auprès des consommateurs sur les effets de la dépendance des protéines végétales importées.

Acteurs à mobiliser :

- Les filières en lien avec les échanges intercommunautaires

Groupe de travail 3 : Instruments socio-économiques

RAPPEL DU MANDAT ET ELEMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AU GROUPE DE TRAVAIL

Thématique du groupe de travail :

Identification des instruments économiques (fiscaux, budgétaires, financiers, comptables, etc.) et de régulation (ex : normes, réglementation, planification) à mobiliser et à orienter, pour faire levier et déclencher les changements, auprès des acteurs économiques, notamment les filières les plus concernées par les enjeux biodiversité, afin de garantir une mise en œuvre efficace de la SNB, ou de certaines de ses actions.

Sous-thèmes préalablement identifiés :

A. Intégrer la biodiversité dans la prise de décision

Ex : stratégies et documents de planification, mise en œuvre de la séquence ERC, droit de l'environnement, comptabilité nationale écologique, valorisation des services écosystémiques, obligations réelles environnementales (ORE)...

B. Des politiques fiscales et budgétaires en faveur de la reconquête de la biodiversité

Ex : fiscalité incitative en faveur des espaces naturels, verdissement du budget (« budget vert »), réforme des soutiens publics dommageables, conditionnalités, financements, commande publique...

C. Entreprises, finance et biodiversité

Ex : stratégies d'entreprise, RSE, information du consommateur, comptabilité et reporting, finance/choix d'investissement et gestion des risques...

Dates de réunion des GT :

Les deux réunions du GT se sont tenues :

- le jeudi 27 mai à 14h30 ;
- le jeudi 17 juin à 14h30.

Nombre de participants :

Séance 1 : 44 participants

Séance 2 : 35 participants

Recommandations/Axes prioritaires :

Axe 1 : intégrer la biodiversité dans les politiques publiques

1) Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification, notamment urbaine

Objectif :

D'ici 2025, les outils de planification sont renforcés dans leur portée normative, leur ambition en matière de biodiversité et de lutte contre l'artificialisation est consolidée et ils permettent de faire converger les objectifs de climat et de biodiversité

Justification :

Les outils de planification (SRADDET, SCoT, PLU, PLUi, Plan de mobilité- ex PDU, PLH, PCAET) interviennent à différentes échelles sur des questions aussi décisives que l'aménagement, l'urbanisme, les transports, l'énergie, le logement... Ils constituent en particulier un levier potentiellement puissant pour limiter l'artificialisation des sols, mais aussi pour favoriser les continuités écologiques, développer les trames... instruments structurants pour l'aménagement du territoire, leur conception et leur mise en œuvre sont des moments importants la mise en cohérence des politiques publiques. Ils doivent pourtant évoluer pour que la biodiversité soit convenablement prise en compte, notamment parce que :

- leur portée normative concernant la biodiversité est insuffisante,
- il faut lever et résoudre les contradictions entre les objectifs « climat » et les objectifs « biodiversité »,
- leur ambition en matière de biodiversité est insuffisante.

D'un point de vue de calendrier, les outils de planification devraient évoluer dès avant 2025 pour que des effets soient perceptibles d'ici 2030.

Leviers :

- **Intégration et convergence des objectifs** : regrouper les outils en un seul document comprenant les enjeux climat, air, énergie, biodiversité, en faisant converger les objectifs biodiversité, artificialisation, climat ;
- **Renforcement de la portée normative et de l'ambition** : « compatibilité » pour les dispositions relatives à la biodiversité, obligation des SFN, intégration des trames brunes et noires, cartographie des services écosystémiques... ;
- **Renforcement des seuils, critères**, notamment dans les PLU pour garantir des espaces de « pleine terre » ou encadrer l'expansion urbaine ;
- **Mobiliser la connaissance, l'évaluation, la formation.**

Acteurs à mobiliser :

Préfets et élus des collectivités, d'une part, leurs équipes techniques et les associations, d'autre part.

2) Développer la comptabilité écologique dans le cadre de la comptabilité nationale

Objectif :

D'ici 2030, la comptabilité nationale française intègre des comptes biophysiques des écosystèmes et services écosystémiques et initie la mise en place de comptes monétaires [afin de pouvoir avoir une comptabilité qui nous renseigne sur l'état et l'évolution de notre capital naturel et la durabilité de

notre trajectoire économique et d'identifier des thématiques sur lesquelles concentrer les actions de conservation].

Justification :

En mars 2021, la Commission statistique des Nations-Unies a fait du « Système de comptabilité environnementale et économique – comptabilité des écosystèmes » (SEEA-EA) un standard statistique international. Cependant, seuls les comptes biophysiques d'écosystèmes et services écosystémiques sont concernés. Les comptes monétaires d'écosystèmes et de services écosystémiques ne sont pas devenus une norme internationale et ne devront donc pas être rapportés. L'objectif proposé pour la France renforce donc l'objectif adopté au niveau international.

Leviers :

- Appui du programme Efese (Evaluation française des écosystèmes et services écosystémiques) pour développer des comptes monétaires d'écosystèmes, potentiellement basés sur les coûts de maintien ;
- Ajouter un indicateur sur la biodiversité dans le rapport du Gouvernement au Parlement portant sur les 10 nouveaux indicateurs de richesse ;
- Former les ministères concernés à cette nouvelle forme de comptabilité.

3) Renforcer la mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser »

Objectif :

D'ici 2030, élargir le champ des projets soumis à la séquence ERC, en privilégiant l'évitement et la réduction

Justification :

La séquence ERC s'applique aux projets soumis à étude d'impact, dont la liste est définie dans le code de l'environnement. Par ailleurs, un grand nombre de projets sont étudiés au cas par cas, mais peu sont finalement soumis à étude d'impact (12,5% en 2015). Or une grande partie de l'artificialisation observée est due à l'accumulation de petits projets non soumis à étude d'impact. Dans ce cadre, l'élargissement du champ des projets soumis à la séquence ERC peut être pertinent. Par ailleurs, comme l'indique l'article 69 de la loi biodiversité de 2016, les mesures de compensation « ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction ». Dans ce cadre, les étapes d'évitement et de réduction doivent être fortement privilégiées et incitées.

Leviers :

- Définir une proportion plafond de projets mettant en œuvre une compensation. Par exemple, moins de 10% des projets soumis à la séquence ERC mettent en œuvre une compensation ;
- Renforcer les moyens alloués à la mise en œuvre de la séquence ERC, notamment au contrôle des mesures de compensation ;
- Développer et diffuser des outils et méthodes pour intégrer les fonctions écologiques et services écosystémiques dans la mise en œuvre de la séquence ERC ;

- Renforcer la cohérence entre la mise en œuvre de la séquence ERC et la mise en œuvre des documents de planification.

Axe 2 : Des politiques fiscales et budgétaires en faveur de la reconquête de la biodiversité

1) Aligner la fiscalité pour soutenir les comportements favorables à la biodiversité et préserver le capital naturel

Objectif :

D’ici 2030, rétablir une fiscalité cohérente avec les objectifs de préservation de la biodiversité et du capital naturel

Justification :

En matière de préservation de la biodiversité et de limitation des atteintes qu’elle subit, qui sont multiformes (artificialisation des sols et destructions des habitats, pollutions des milieux, changement climatique...), la fiscalité reste peu mobilisée en France. Il n’existe par exemple aucun dispositif fiscal obligatoire ayant explicitement pour objectif d’internaliser les coûts environnementaux liés à la destruction d’espaces biotiques. L’objectif est de rétablir des signaux économiques cohérents avec les objectifs environnementaux de préservation de la biodiversité, en supprimant les incitations qui favorisent des comportements impactant négativement la biodiversité, et en développant ceux qui lui sont bénéfiques.

Leviers :

- Alléger les taxes qui pèsent sur la détention du capital naturel (taxe foncière non bâti, revenus tirés des espaces naturels), sa préservation et sa restauration (ex : défiscalisation ORE, défiscalisation travaux de génie écologique...);

- Réformer les dispositifs fiscaux pour intégrer les coûts de leurs impacts environnementaux (soutiens au logement neuf, taxe d’aménagement, plus-values sur terrains devenus constructibles...) .

2) Une dépense publique exemplaire dotée de moyens à la hauteur des ambitions

Objectif :

D’ici 2030 [avec jalon d’étape 2025], atteindre une dépense publique exemplaire, à impact défavorable nul sur la biodiversité, et dotée de moyens à la hauteur des ambitions.

Justification :

La dépense publique est un levier majeur d’action et de transformation, pour maîtriser les impacts et orienter aussi les modèles économiques des acteurs privés, à travers les achats publics, les subventions, ou les investissements publics. Mais elle reste insuffisamment dimensionnée et alignée avec les objectifs : dans le budget de l’Etat, les dépenses défavorables à la biodiversité sont 2,5 fois plus importantes que les dépenses favorables à la biodiversité ; moins de 20 % des marchés publics intègrent une disposition environnementale.

Leviers :

- Achats publics/marchés publics : inclure obligatoirement un critère impact biodiversité dans l'analyse des offres, se fixer un objectif en terme de marchés comprenant une considération environnementale liée à la biodiversité (PNAD) ;
- Réformer les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, pour inverser le rapport entre dépenses favorables et dépenses défavorables, et tendre vers une suppression de ces dernières ;
- Adopter une loi de programmation budgétaire quinquennale « biodiversité » pour fixer une trajectoire de hausse des moyens publics en faveur de la biodiversité ;
- Fonds dédiés (fonds de soutien à l'investissement et à l'innovation (ex : SFN), fonds de soutien à la connaissance et à la sensibilisation...), fléchage de ressources issues de taxes environnementales et assimilées, hausse du plafond de ressources des Agences en cohérence avec l'extension de leurs missions en matière de biodiversité ;
- Systématiser la prise en compte des dommages à la biodiversité dans l'évaluation socio-économique des projets d'investissements publics ;
- éco-conditionnalités des soutiens publics en contrepartie de dépenses privées.

Axe 3 : Faire de la biodiversité (et de sa prise en compte) un outil de pilotage stratégique de l'Entreprise

Pour ce faire, il conviendra d'intégrer la biodiversité dans 3 leviers de pilotage stratégique de l'entreprise que sont :

- 1) « **la finance** » (l'accès au financement)
- 2) « **les modèles d'affaires** » (indicateurs et trajectoires d'empreinte biodiversité liés à l'activité)
- 3) « **les décisions des consommateurs** » (consommateurs éclairés dans leurs choix via les indicateurs rattachables aux biens et aux services consommés)

1) Développer la finance verte (évaluation de l'impact sur la biodiversité des portefeuilles d'actifs, taxonomie européenne des investissements etc.).

Objectif :

D'ici XX, mettre la finance en capacité de peser sur les trajectoires biodiversité des activités et des projets économiques qu'elle soutient, et offrir aux épargnants le choix de placements en faveur de la biodiversité.

Justification :

L'accès au financement reste l'axe stratégique majeur des entreprises, et ce quel que soit le mode de financement attendu (finance de marché, financement bancaire, appels de fonds sur les marchés non côtés, financement publics...). En intégrant les critères d'empreintes et d'impacts en termes de biodiversité dans leurs portefeuilles d'actions ou les autres modes de constitution des aides financières accordées (avances conditionnées, prêts, subventions), les acteurs de la finance peuvent être un levier

majeur pour orienter les activités économiques qu'ils financent vers un moindre impact environnemental.

Leviers :

- Standardiser, stabiliser et systématiser les outils d'empreinte pour les différents types de financement ;
- Cartographier les marchés financiers afin d'en évaluer la portée, les publics et les modes d'accès ;
- Adapter la réglementation aux différentes échelles appropriées en fonction des types de financements. Echelle de l'union Européenne via le réseau d'influence des banques centrales, via les marchés boursiers correspondant. Echelle nationale et locales pour les autres modes de financements ;
- La « Task Force on Climate Related Financial Disclosures » pourrait être étendue au « Biodiversity Disclosures » ;
- Conditionner l'accès à tous les financements publics type plans de relance ;
- Conditionner voire renforcer les participations publiques dans les secteurs d'activités stratégiques ;
- Favoriser l'accès aux marchés aux financeurs vertueux.

2) Renforcer le rapportage biodiversité des entreprises (développement d'un cadre au niveau des filières, utilisation des métriques d'empreinte type GBS, etc.).

Objectif :

D'ici XX, faire de la mesure de l'empreinte biodiversité et de sa trajectoire de réduction **un axe stratégique incontournable du pilotage d'une entreprise, d'une filière, d'un secteur d'activité**, en développant les cadres normatifs et les méthodologies de mesures adaptées à la réalité plurielle des entreprises.

Justification :

Aujourd'hui, la prise en compte de la biodiversité reste un sujet qui ne concerne que les grands groupes. Les méthodologies et outils développés restent peu nombreux et très spécifiques. Adaptés et développés essentiellement au sein des entreprises selon leurs secteurs d'activités. Monitorer essentiellement au sein des Directions Développement Durables ou Biodiversité des Entreprises, les analyses de performance sont annexées aux comptes annuels et restent des indicateurs de pilotage plus ou moins stratégiques en lumière avec le risque réputationnel de l'entreprise, sa capacité à recruter des jeunes talents. Si l'accès au financement est conditionné par la capacité de l'entreprise à expliciter l'empreinte de son projet, il convient pour se faire de généraliser le recours aux outils et pratiques adaptés. Travailler à l'échelle des filières et secteurs d'activité (afin d'identifier les filières prioritaires à accompagner) ; permettre aux entreprises de se comparer / filière, secteur d'activité / entre elles. Ceci constituera un facteur d'émulation individuel et collectif et tout comme la performance financière, la performance environnementale deviendra un véritable axe de développement stratégique.

Leviers

- Réglementation, droit des sociétés ;
- Mobiliser des moyens financiers conséquents pour permettre le développement des outils (empreinte, comptabilités environnementale), leur généralisation et leur déploiement, et financer les organismes de formation, les travaux de recherche en cours ;
- Développer une fiscalité incitative (exonération d'impôts, remboursement partiel ou total des dépenses engagées en crédit d'impôt) pour aider les entreprises à franchir ce cap ;
- Mobilisation des territoires afin de créer des cadres d'expérimentation ;
- Utilisation des contrats de filières qui sont des systèmes bien établis de mise en relation du MEFR avec les acteurs économiques. La plupart sont à renouveler dès 2022 ;
- Conditionnement de l'accès aux aides publiques ;
- Valorisation et reconnaissance des entreprises.

Acteurs à mobiliser :

Etat et opérateurs, filières professionnelles et ses représentants, bureaux d'études RSE, chercheurs, professionnels de la Formation.

3) Développer la labellisation des produits et services et l'affichage environnemental.

Objectif :

D'ici XX, Rendre lisible de manière simple et éclairé l'impact biodiversité d'un produit et d'un service afin de responsabiliser à la fois le consommateur et l'entreprise qui commercialise ledit service ou produit.

Justification :

Les choix du consommateur concernant les produits et services que met en vente une entreprise sont aujourd'hui essentiellement influencés par 3 critères, prix, nouveauté et qualité. Ajouter l'indication d'impact biodiversité dans les informations portées à connaissance de l'utilisateur ou du consommateur peut avoir une incidence très forte sur la conception des produits et services mis en vente, en stimulant l'écoconception, en luttant contre l'obsolescence programmée, en favorisant l'économie circulaire et les cycles de vie multiples des produits (reconditionnement, adaptations). Ce faisant, cette démarche de labellisation permet de faire entrer la biodiversité au cœur de la stratégie de l'entreprise.

Leviers

- Elargir le champ des labels et obligations d'affichage existants à l'impact biodiversité des produits et services (cibler prioritairement ceux ayant un fort impact et ceux les plus utilisés afin de sensibiliser le plus grand nombre) ;
- Normalisation ;
- Fiscalité (TVA différenciée), incitation fiscale pour aider les entreprises ;
- Contrat de filières ;

- Réglementation : Code du Commerce, Code de Santé publique ;
- Stratégies d'entreprise (ex : mettre à profit les nouvelles gammes saisonnières ou pluri annuelles comme des moyens d'amélioration des trajectoires biodiversité des produits et services proposés, récompenser les clients également afin de rendre incitatif le dispositif d'affichage environnemental, valorisation des démarches...).

Acteurs à mobiliser :

Europe, Etat et collectivités. Monde de la Recherche, ANSES. Filières professionnelles et secteurs d'activité, associations de Consommateurs, Acteurs de la Formation et de l'enseignement supérieur, Acteurs de la publicité et de la promotion.

Groupe de travail 4 : Recherche et connaissance

Mandat du groupe de travail :

Le Groupe de travail 4 sur la recherche et la connaissance a pour mandat notamment :

- d'apporter le regard des experts thématiques, des scientifiques et des acteurs sur les grands enjeux de la reconquête de la biodiversité, en incluant les services écosystémiques, que la SNB3 va devoir traiter en métropole et en outre-mer ;
- d'identifier les leviers en termes de recherche et de connaissance sur lesquels il serait possible d'agir pour enrayer la tendance de déclin ;
- pour actionner ces leviers : identifier les besoins en matière de recherche et de connaissance et proposer ainsi des objectifs et leurs cibles dans le cadre de la SNB3.

Thématique du groupe de travail :

Cinq grands axes ou thématiques sont proposés pour servir de base aux travaux du GT. Ces axes ont été déclinés en sous-thèmes qui pourraient être des exemples de sujets prioritaires car ils ressortent comme des tendances des premières concertations :

a) Santé Humaine et biodiversité comme levier d'action important

- Pollution ;
- Changement climatique : nature en ville et santé humaine, Solutions fondées sur la nature ;
- Des politiques de santé intégrées pour les humains et le reste du vivant : veille intégrée.

b) Reconquérir et mieux protéger les espaces et les espèces

- Biodiversité "ordinaire" ;
- Restauration et désartificialisation ;
- Mer et littoral ;
- Outre-mer.

c) Permettre la transition de nos modèles de sociétés (production, consommation...)

- Changer les modes de production et de consommation ;
- Amorcer et accélérer la transition vers un modèle agro-écologique ;
- Evaluer les empreintes biodiversité ;
- Réduction des impacts exportés

d) Choisir un modèle d'aménagement du territoire sobre, inclusif et résilient

- Changer notre vision des sols et affirmer son caractère de bien commun irremplaçable ;
- Faire de la biodiversité un atout pour l'organisation des équilibres territoriaux en faveur du "zéro artificialisation nette" ;
- Prévenir les risques et favoriser la résilience des territoires, en ayant recours aux solutions fondées sur la nature.

e) Société et biodiversité : favoriser la coexistence entre l'Homme et la nature

- Interaction ville campagne ;

- Accès à la nature ;
- Lien à la nature ;
- Cadre de vie.

L'ensemble des réflexions s'attacheront à intégrer pour chacune des grands thèmes les changements globaux : planétaires et sociétaux.

Dates de réunion des GT, Composition et nombre de participants : :

- Les deux réunions du GT se sont tenues :
- le vendredi 28 mai 2021 : 25 participants
 - le jeudi 24 juin 2021 : 15 participants

Recommandations/Axes prioritaires :

Pour des raisons pratiques, les 5 axes de travail prédéfinis n'ont pas pu être suivis et à la place, huit axes transversaux de recommandations pour la recherche ont été abordés.

Les fronts de recherche et les domaines pour lesquels il est nécessaire de développer davantage de recueil de données pourront être identifiés dans un second temps, une fois que les axes et les objectifs de la SNB3 seront définis de manière plus précise, notamment dans le cadre des plans d'actions découlant de la stratégie. Ces analyses pourront être conduites, selon un mandat précis, par des structures ad-hoc, comme la FRB, les différentes alliances de recherche concernées (AllEnvi) et l'OFB.

En parallèle de ces 8 thèmes, le groupe de travail **recommande fortement de développer la connaissance sur les territoires d'Outre-mer en raison des enjeux que ces territoires portent en matière de biodiversité, des lacunes que la connaissance y présente (nombre d'espèces connues vs nombre d'espèces présentes par exemple), de la forte sensibilité aux pressions anthropiques que possèdent leurs écosystèmes (comme la forêt, les zones littorales et la ressource en eau) et de la vitesse et l'ampleur des transformations que va induire sur ces territoires le dérèglement climatique.** En cela, ces territoires pourraient même faire figure de pionniers pour explorer certains domaines de connaissances.

Par ailleurs, le groupe a insisté sur certains points relevant des conditions de réussite des propositions qu'il a faites. Ces conditions de réussite sont explicitées dans le dernier paragraphe (paragraphe 9).

1- Développer les projets de recherche de long terme, les infrastructures de modélisation, de scénarisation, de mutualisation, de capitalisation et de traitement des données

Les évolutions des socio-écosystèmes et leurs réponses à des changements (positives ou négatives), se déroulent sur le long terme, notamment celles liées au dérèglement climatique et aux évolutions des politiques publiques. Appréhender et être en capacité de prévoir les trajectoires, dans leur complexité nécessite des volumes de données importants, de natures variées (état, pressions, réponses, etc...), des suivis et des expérimentations sur le long terme, ainsi que des capacités de traitement de données spécifiques (modélisation, scénarisation).

Pour être en mesure de répondre à ces enjeux il est nécessaire de :

a- **Pérenniser les financements des réseaux de suivi et d'observation sur le long terme.** Actuellement de nombreux observatoires reposent sur le bénévolat, d'autres sont soumis aux aléas politiques et financiers qui ne permet pas leur maintien dans le temps;

b- **Lever les freins à la diffusion et à la mutualisation des données** quel que soit le statut des opérateurs (notamment sur la mer). Actuellement, les données de certains opérateurs de recueil ne sont pas accessibles à la communauté de recherche;

c- **Mettre en place des infrastructures de recherches en capacité de capitaliser ces données** (qu'elles proviennent du monde de la recherche ou du monde opérationnel) pour éviter leur perte et permettre leur valorisation aux différentes échelles;

d- **Financer des infrastructures fédératives et mutualisées et les compétences nécessaires permettant le traitement de données de masse** et le développement de modèles et de scénarios à la hauteur de la complexité des écosystèmes. Actuellement, contrairement à d'autres disciplines scientifiques, il n'existe qu'une infrastructure de ce type en France (Le CESAB de la FRB) ;

e- **Mettre en place des financements d'expérimentation sur le long terme et à large échelle.** Ce type d'expérimentation est indispensable pour développer la connaissance sur les processus écologiques qui se déroulent sur le long terme. Ces projets nécessitent des financements ad-hoc.

2 - Développer les visions interdisciplinaires dans les programmes de recherche :

Les enjeux à prendre en compte dans la gestion des socio-écosystèmes sont de plus en plus interdisciplinaires. Ils se situent à un carrefour entre, la connaissance en sciences de l'écologie, de l'environnement et de la terre, les sciences humaines sociales et juridiques, les politiques publiques (reconquête de la biodiversité, atténuation du changement climatique, développement économique...), les demandes sociétales (usage de la nature, bien être, paysage, solidarité...) et les attentes des différentes parties prenantes. Ces enjeux présentent de multiples facettes parfois contradictoires et pour mieux les appréhender, il est indispensable de :

a- **Développer des approches intégrant les sciences humaines et sociales en articulation avec les sciences de l'écologie** pour arriver à mieux définir les objectifs, identifier les freins et trouver des approches et des solutions collectives. Il s'agit à la fois de prendre en compte les aspects économiques (modèles économiques, incertitudes), les différents aspects sociologiques (attentes et fonctionnement de la société, des organisations, sociologie des conflits...), les territoires dans leurs différentes échelles spatiales et temporelles, la diversité des sociétés et des cultures (en particulier dans les outre-mer) et les aspects davantage anthropologiques et comportementaux, notamment concernant le lien que les humains entretiennent avec le reste de l'écosphère.

b- **Favoriser l'interdisciplinarité y compris au sein même des sciences de l'écologie et de l'environnement et des sciences humaines et sociales ;**

c- **Etablir un retour d'expériences pour mettre en avant la valeur ajoutée des projets interdisciplinaires,** identifier les véritables freins à leurs mises en œuvre et analyser la manière de les lever ;

d- **Solliciter et valoriser des chercheurs et des acteurs (scientifiques ou autres) ayant déjà une expérience positive grâce à ces champs interdisciplinaires** dans la réalisation d'actions concrètes de maintien ou de restauration écologique. Favoriser l'essaimage de ce type de réussites;

e- Se donner les capacités d'ouvrir certains verrous comme les conflits "rural versus urbain"

3- Développer les connaissances permettant la transdisciplinarité dans l'action:

Au-delà de l'interdisciplinarité (faire dialoguer les disciplines entre elles), il est nécessaire de favoriser la transdisciplinarité, c'est-à-dire la participation à des projets communs d'acteurs issus de différents horizons, dont le monde de la recherche, afin qu'ils construisent leurs propres méthodes en les articulant avec un niveau opérationnel. C'est à cette condition que des prises de conscience et des solutions collectives pourront émerger. Cette transdisciplinarité doit pouvoir également s'exprimer dans les projets de recherche. Pour faire émerger cette transdisciplinarité dans l'action et notamment dans les politiques publiques, il est nécessaire de développer de la connaissance sur :

a- Les valeurs que les acteurs et les citoyens attachent à la biodiversité afin de mieux les prendre en compte dans les politiques publiques. Les valeurs, qui correspondent à un des moteurs de l'engagement des acteurs, sont généralement de trois ordres : utilitaires, culturelles et intrinsèques. Il est nécessaire de mieux connaître comment ces valeurs apparaissent, évoluent et sont mobilisées par les différents acteurs. Une gouvernance davantage partagée nécessite un partage ou au moins une explicitation de ces valeurs;

b- Les systèmes de gouvernance mettant en œuvre la transdisciplinarité. Ces systèmes de gouvernance, qui restent à inventer et à éprouver, correspondent à un levier puissant de mobilisation de la société et de ses acteurs. Il est essentiel de mieux connaître et évaluer les systèmes de gouvernance les plus adaptés aux situations complexes (en termes de fonctionnement et d'enjeux sociétaux), et ceci, aux différentes échelles de décision (mondiale, européenne, nationale et locale) et de temps.

c- L'interaction entre les politiques publiques et les pratiques individuelles. Une grande partie de la préservation de la biodiversité est assise sur les pratiques individuelles. De quelle manière ces pratiques sont-à considérer en termes de politiques publiques et inversement, comment les pratiques individuelles influencent-elles les politiques publiques ?

d- L'évaluation des politiques publiques pour l'adapter à leur complexité et au temps long du vivant. Du fait de cette nécessité de transdisciplinarité, les politiques publiques ne peuvent être évaluées de manière simple et des nouvelles modalités d'évaluation doivent être définies.

Il sera également nécessaire de développer, en termes d'outils :

e- Les scénarios prospectifs et rétrospectifs locaux (en lien avec les échelles de gouvernance) articulés aux scénarios à larges échelles actuellement développés aux échelons supranationaux et nationaux. Ce type de scénario, qui n'existe pas encore pour les échelons les plus réduits, permettrait de mieux identifier les enjeux des territoires, de mieux comprendre l'impact et le rôle de leurs acteurs et ainsi de les impliquer plus fortement dans la gouvernance et la co-construction de trajectoires de décisions (downscaling). Il permettrait également de mieux prendre en compte l'incertitude dans la décision.

f- Les modes d'évaluation (notamment sur la qualité des écosystèmes) et des indicateurs « normalisés » de l'état de la biodiversité cohérents et articulés entre les différents échelons (spatial et temporel) de gouvernance et de décision et basés sur le modèle état-pressions-forces motrices-réponses. Ceci afin de permettre une évaluation des politiques « emboîtées » et cohérentes depuis les

échelons les plus locaux jusqu'aux plus globaux et de pouvoir identifier les responsabilités de chaque échelon. Ce type d'indicateurs pourrait être basé sur le principe des variables essentielles de la biodiversité et suppose que la donnée nécessaire à leur production soit mobilisée, notamment par le développement des systèmes d'observation et d'information.

g- La transdisciplinarité dans les formations : la formation des acteurs (et notamment des décideurs et des financeurs) doit avoir comme objectif de permettre le développement de la transdisciplinarité dans l'action. Il s'agit notamment de développer les compétences permettant aux différents acteurs de se comprendre, de dialoguer et de participer à la construction des décisions (très bon travail du CNB sur ce sujet).

4- Développer une meilleure connaissance des interrelations entre biodiversité et les humains

Une des conditions de la participation de l'ensemble des citoyens et des acteurs à la protection de la biodiversité est de favoriser la prise de conscience de l'interdépendance/interrelation entre la biodiversité et les humains. Ces interrelations vont dans les deux sens : à la fois il est nécessaire de mieux quantifier la dépendance des humains et de leur activité à la biodiversité mais également mettre en avant dans quelle mesure l'action de l'homme peut être bénéfique aux écosystèmes. Il est nécessaire de favoriser la prise de conscience que l'écosphère dans laquelle l'homme se trouve constitue un ensemble dont tous les éléments sont interconnectés. C'est aussi à la faveur des connaissances de ces liens qu'il sera possible de développer l'ingénierie écologique et les solutions fondées sur la nature. Pour cela il est nécessaire de :

a- Développer la connaissance fine du fonctionnement des écosystèmes, de la génétique aux paysages, et notamment mieux comprendre la manière dont les différents éléments des écosystèmes se sont agencés au cours du temps, leurs liens de dépendances, pour aboutir aux écosystèmes actuels. Il est important de souligner qu'actuellement notre connaissance est encore très lacunaire puisque 80 % de la biodiversité nous est inconnue;

b- Développer une meilleure connaissance de la « profondeur » de l'interdépendance entre humains et biodiversité (services mutuels). Cette connaissance pourrait se fonder sur le développement de recherches sur les "contributions de la nature aux humains" et les services écosystémiques. Il ne s'agit pas d'essayer de monétariser cette relation, mais de la rendre intelligible et surtout de mettre en avant la « profondeur » de ce lien;

c- Développer la connaissance sur les interactions positives de certaines activités humaines sur la biodiversité, qu'elles soient délibérées (comme les actions de restauration des écosystèmes) **ou non intentionnelles** (pastoralisme extensif par exemple). Ce type de recherche est essentiel pour développer l'ingénierie écologique (dont le concept de non intervention dans la gestion) et notamment les solutions basées sur la nature, prônées par l'IUCN et l'IPBES pour augmenter la résilience des écosystèmes vis-à-vis des activités humaines et le changement climatique. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir une recherche appliquée plus efficace avec des actions concrètes sur du court ou moyen terme. La France est très en retard sur ce sujet par rapport aux pays anglo-saxons.

5- Développer des méthodes d'évaluation des impacts sur la biodiversité des activités humaines.

Le développement d'une meilleure connaissance des interrelations entre la biodiversité et l'homme doit également s'accompagner du **développement d'outil de mesure de l'impact des activités humaines (de production, de loisir, d'aménagement etc..) sur la biodiversité et les écosystèmes**. La connaissance par chacun des acteurs (du gestionnaire de portefeuille d'actifs aux citoyens, en passant par les filières professionnelles et les collectivités) de son « empreinte biodiversité » est considéré comme un levier cognitif puissant et un élément indispensable pour favoriser le développement des activités les moins impactantes. Cette connaissance constitue bien souvent un préalable à l'engagement des acteurs (quels impacts, quel type et quel niveau de pression est-ce que mon activité exerce sur la biodiversité ? quel engagement puis-je prendre pour les réduire significativement). Cette évaluation de l'empreinte permet également d'identifier des objectifs adaptés à chaque acteur, de définir des indicateurs associés et de mettre en place des *scénarii* prospectifs de trajectoire (comment atteindre zéro perte nette de biodiversité en France ?). **Ce domaine, la mesure d'une empreinte biodiversité globale, est un véritable nouveau champ de recherche (depuis une quinzaine d'année) qu'il est urgent de développer**. Ce développement suppose de :

a- Développer la communauté de recherche sur ce sujet. Actuellement la communauté de recherche française est très modeste sur ce sujet, tout comme la communauté européenne et internationale. En France actuellement, le développement de ce type d'outils provient davantage de la sphère privée (CDC biodiversité et bureaux d'étude notamment) que de la recherche publique. Quelle place doit avoir la recherche publique sur ce thème ? Comment obtenir des consensus sur la diversité des outils en cours d'émergence ? Quel rôle la communauté scientifique peut avoir dans la validation de ces outils ?

b- Etudier la faisabilité d'un dispositif de mesure de l'empreinte biodiversité des acteurs et de leurs activités. De nombreuses initiatives voient actuellement le jour sur ce thème depuis une quinzaine d'années, sans que le cadre de ces recherches soit bien défini : est-il réaliste de ne chercher à développer qu'un seul unique outil ? ne faut-il pas au contraire des outils adaptés à chaque filière (pour favoriser les comparaisons intra-filières) ? faut-il développer des évaluations de pressions ou d'impacts ? Faut-il être en capacité d'estimer des valeurs absolues ou se limiter à décrire des tendances ?

c- Mettre en place et faire monter en puissance une gouvernance de la donnée relative aux activités (chaînes de valeur), notamment en termes de standardisation, de partage et d'ouverture de la donnée et des codes sources. Ce domaine de recherche nécessite l'utilisation de nombreuses données à large échelle qui ne sont pas encore bancarisées ni diffusées et qu'il est nécessaire d'organiser pour faciliter leurs usages et le développement des différentes initiatives;

d- Comblent le manque important d'informations quantifiées sur les différentes chaînes de valeur, notamment sur leurs impacts et l'exploitation de ressources qu'elles induisent que ce soit sur notre territoire ou sur des territoires extérieurs du fait des importations (exemple de l'agriculture et de la déforestation en Asie et en Amérique du sud).

6- Développer la connaissance pour favoriser la transformation des activités à l'origine des pressions (forces motrices)

Selon l'IPBES, il est urgent **de mettre en place des changements transformateurs** qui fassent évoluer la société en profondeur et durablement de manière positive vis-à-vis de la biodiversité. Pour être profonds, ces changements doivent cibler les forces motrices, c'est-à-dire les activités à l'origine des pressions, plutôt que les pressions elles-mêmes. Pour ce faire il est nécessaire :

a- De développer la connaissance sur les forces motrices à l'origine des pressions : les quantifier, les modéliser et élaborer des *scenarii* qui visent à encadrer ou éviter les activités à la source des pressions impactant le plus fortement les écosystèmes (ce qui rejoint la problématique de la mesure de l'empreinte biodiversité);

b- D'améliorer la compréhension des enjeux (notamment économiques, alimentaires, sanitaires) et les phénomènes culturels et sociétaux (systèmes de valeurs et d'interactions) qui les contrôlent afin de concevoir d'autres manières d'y répondre. C'est sur la base de cette connaissance que les changements transformateurs, promus par l'IPBES, pourront être enclenchés. Les changements modifiant en profondeur la société nécessitent souvent de véritables basculements anthropologiques. Quels basculements nécessaires par exemple pour ne plus que l'homme utilise les rivières pour évacuer ses déchets comme il l'a fait depuis la nuit des temps ?

c- De développer la connaissance sur les balances coûts/bénéfices que peuvent attendre les sociétés humaines d'une réduction forte des pressions sur la biodiversité. Ce type d'exercice permettrait dans une certaine mesure de faciliter le renoncement à certains comportements liés à nos modes de vie (rejoint la notion d'interdépendance de l'homme et de la biodiversité);

d- Renforcer voire réorienter la connaissance pour permettre le développement de pratiques alternatives permettant de transformer en profondeur les secteurs d'activité les plus impactants : l'alimentation, l'urbanisme, le transport, l'énergie, l'habillement, les modes de consommation, etc...

7- Développer les échanges entre le monde de la recherche et les acteurs de la société

Il est fondamental que la société soit en mesure d'intégrer rapidement les nouvelles connaissances dans l'élaboration des politiques publiques, la prise de décisions collectives et les comportements individuels. Sur le long terme, les administrations ont le devoir d'adapter leurs politiques aux évolutions de la connaissance afin de mieux anticiper les évolutions. Inversement, il est essentiel que le monde de la recherche soit en mesure d'intégrer les connaissances, les contraintes et les enjeux de l'ensemble des acteurs, afin d'être en capacité d'interagir de manière efficace. Les acteurs vers lesquels transférer les connaissances sont très nombreux et doivent être identifiés selon les thématiques : il peut s'agir en premier lieu des décideurs et des financeurs (important pour éviter le financement de projets à forts impacts sur la nature), A ce titre la SNB3 doit s'attacher à :

a- Favoriser le transfert des nouvelles connaissances par les chercheurs. Les chercheurs en tant que producteurs de connaissance sont les plus à même de jouer ce rôle de médiateur, notamment sur les sujets les plus complexes. Actuellement, la mise à disposition par les chercheurs de leur expertise via l'accès ouvert aux publications, les structures *ad-hoc* d'expertise (CNPN, CSRPN, conseils scientifiques...), la réalisation d'expertises scientifiques, la formation ou les médias (sens large) n'est pas assez valorisée dans la carrière des chercheurs pour permettre un engagement de leur part à la hauteur des enjeux. Cette activité est encore trop souvent vue comme accessoire et dépend trop de la volonté individuelle. **Pour apporter un vrai changement, il est nécessaire de faire évoluer la formation des chercheurs ainsi que leur évaluation en intégrant davantage cet aspect;**

b- Donner les moyens et la légitimité aux structures nationales et territoriales, comme les ARB, les ORB, les structures gestionnaires d'aires protégées (Parcs Nationaux, Parcs Régionaux, etc.), les instituts ou associations techniques (en lien avec des filières) pour faire et faire faire de la médiation scientifique et du transfert entre la communauté de recherche, les acteurs de terrain, les décideurs et

également les habitants. Les chercheurs ne pourront pas assumer seuls l'immense tâche à réaliser. De plus en plus de structures privées se positionnent sur ce secteur et il est nécessaire de les soutenir;

c- Favoriser la concertation locale en s'appuyant sur les agences régionales de la biodiversité (ARB) ou des organisations équivalentes pour intégrer les besoins de recherche et d'innovation en faveur de la biodiversité dans les stratégies de l'innovation des régions. Développer dans le même temps, les modes de gouvernance intégrant davantage la communauté des chercheurs, pour favoriser l'utilisation rapide des résultats de la recherche de manière opérationnelle;

d- Améliorer l'image de l'écologie comme une pratique sérieuse et fondée sur des données probantes au même titre que la physique ou la médecine. Cela permettrait de donner davantage de poids à la parole du chercheur. Le manque de considération de la science écologique par la société et son amalgame avec les mouvements politiques associés au terme "écologie" est un frein cognitif qui peut devenir bloquant;

e- Favoriser dans les appels à projets la co-construction de projets de recherche entre chercheurs et "opérationnels" en imposant lorsque c'est pertinent l'intégration des cibles du transfert dès la préparation des projets et des phases de transfert ainsi que l'accès à la donnée et aux codes sources. Favoriser le développement de consortiums scientifiques intégrant les gestionnaires et collectivités;

L'augmentation des échanges entre chercheurs et acteurs opérationnels de la biodiversité peut être grandement favorisée par le développement de certaines modalités de recherche plus intégratrices et davantage incarnées dans les territoires. Il s'agit de :

f- Développer les modalités de recherche permettant de faire de l'expérimentation et de la démonstration grandeur nature et d'impliquer les différents acteurs et parties prenantes. Il peut s'agir de développer des zones ateliers, dans les aires protégées ou non, en lien avec l'ensemble des acteurs, des modalités de co-construction de scénarios territoriaux, ou de sciences participatives, comme notamment les observatoires participatifs, ou les recherches socio-écologiques, qui permettent un enrichissement réciproque de la connaissance académique et citoyenne.

g- Développer des infrastructures de recherche-action allant du fondamental à l'opérationnel intégrant les acteurs de la gestion et notamment les socio-professionnels, permettant de développer la transdisciplinarité, de favoriser l'innovation, de tester des solutions alternatives de gestion directement et de transférer la connaissance de manière intégrée (exemple de la plateforme marine Stella Mare développée par l'Université de Corse).

8- Développer la connaissance sur les interactions entre changement climatique, biodiversité et activité humaine :

Selon l'IPBES le changement climatique va rapidement devenir la pression ayant le plus de poids sur l'évolution de la biodiversité. Restaurer et protéger la biodiversité nécessite de bien connaître la manière dont les écosystèmes vont évoluer sous ce forçage global et la manière dont les pressions anthropiques vont interagir avec ce forçage. Par ailleurs, la biodiversité correspond à une ressource importante pour lutter contre le changement climatique (atténuation) et pour adapter les socio-écosystèmes à ce changement. Dans ce cadre, le développement de la connaissance doit permettre de :

a- Identifier et de scénariser les trajectoires des socio-écosystèmes sous forçage climatique à l'échelle de la gestion, en cohérence avec les scénarii large échelle développés par le GIEC ; Cette connaissance est indispensable pour éclairer les décisions et prendre des mesures de gestions collectivement : quels seront les enjeux biodiversité dans les 20 prochaines années ? quels objectifs de gestion à atteindre ?

b- Mieux comprendre les interactions entre changement climatique et biodiversité en prenant en compte les nexus avec l'alimentation, la santé humaine et l'énergie ; Il est nécessaire de développer de telles visions systémiques et intégrées pour pouvoir imaginer des réponses globales et des consensus acceptables;

c- Développer les recherches sur la biodiversité comme facteur efficace et visible des politiques d'atténuation (stockage de carbone) et d'adaptation au changement climatique, en développant l'ingénierie écologique et **notamment les solutions basées sur la nature.**

9- Les conditions de la réussite

Au-delà de ces 8 thématiques, le groupe de travail a insisté sur la nécessité de lever certains freins spécifiques au développement des connaissances en biodiversité en France. Il s'agit de :

- **Rendre plus lisible auprès des chercheurs l'accès aux financements de projets,** en mettant en place par exemple une plateforme fédérative regroupant l'ensemble des appels à projets et financements disponibles (Agence Nationale de la Recherche, FRB, Anses, OFB...);
- **Permettre à une plus grande diversité de projets de recevoir des financements :** diversité de taille, de maturité et degré d'application notamment ;
- **Faciliter l'accès à ces financements en généralisant l'appui au montage de projet** (par la mise en place de cellules ad-hoc par exemple comme cela se fait dans certains pays).
- **Développer et généraliser des financements régionaux** pour permettre la prise en compte de problématiques spécifiques aux territoires. Ce dernier point permettrait de favoriser une interaction plus importante entre chercheurs et acteurs à des échelles cohérentes pour la gestion des territoires.

Groupe de travail 5 : Nature et société

RAPPEL DU MANDAT ET ELEMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AU GROUPE DE TRAVAIL

Thématique du groupe de travail :

Devant la nécessité de partager une culture commune de la biodiversité et d'intégrer les enjeux de préservation au cœur des préoccupations sociétales, le groupe de travail s'attachera à identifier des sous thématiques, cibles et leviers d'actions parmi les thématiques préalablement identifiées et listées ci-dessous :

- **Le droit d'accès à une nature saine et de qualité** : l'accès aux services écosystémiques constitue un facteur essentiel de solidarité et de justice environnementale entre les catégories de population et les territoires ;
- **La question du développement des individus et des sociétés en lien à la nature** : Reconnecter l'Homme à la nature par l'expérience, la connaissance, l'information, l'éducation, la formation, etc.
- **La place de la protection de la biodiversité dans la hiérarchie des normes et le principe de coviabilité/solidarité écologique**
- **Autres sous-thématiques à nommer en séance.**

Sur chaque thème, le GT devra proposer :

Des cibles à atteindre à l'horizon 2030 en les justifiant au regard des effets sur l'état de la biodiversité à 2050 et des pressions à 2030 ; un certain nombre de cibles existantes pourront être rappelées concernant la thématique

Les leviers d'actions à mobiliser et leurs caractéristiques : type de leviers, acteurs clefs, porteurs et destinataires de ces actions, calendrier et les étapes pour activer ces leviers et modalités d'évaluation ;

Les actions cohérentes à mobiliser en lien avec la thématique ; il pourra s'agir :

- d'actions existantes (ex : stratégie aires protégées, stratégie régionale biodiversité X, plan climat, etc...) sur la thématique ; un mécanisme de redevabilité (mettre en œuvre/accélérer) précis sera alors prévu ;
- de nouvelles actions nationales à fort effet levier, cohérentes sur la thématique pour la préservation de la biodiversité ; pour que la nouvelle stratégie soit efficace, ces actions nouvelles devront être limitées en nombre et porter sur la plus-value que pourra apporter la SNB3 au regard des autres politiques

Dates de réunion des GT :

Les deux réunions du GT se sont tenues :

- le mardi 25 mai 2021, de 16h00 à 18h00 ;
- le vendredi 25 juin 2021 de 14h30 à 16h30.

Nombre de participants :

Séance 1 : 27 participants

Séance 2 : 21 participants

Recommandations/Axes prioritaires :

Sur les trois axes de la thématique :

- La place de la protection de la nature dans les valeurs individuelles et collectives ;
- Le droit d'accès à une nature saine et de qualité ;
- La coviabilité des individus et des sociétés avec la nature.

Les deux réunions du groupe de travail ont permis de :

- sélectionner les sujets pouvant donner lieu à des objectifs au titre de la SNB3;
- sur 3 sujets retenus par axe, de lister les actions nouvelles et existantes pouvant concourir à ces objectifs et de développer plus complètement, deux exemples d'actions.

Il n'a pas été défini d'autres axes à l'issue de ces deux premières réunions du GT.

Axe 1 : Le droit d'accès à une nature saine et de qualité

Cet axe correspond à une des solutions présentées par la Secrétaire d'Etat au CNB du 01/07 : "Accéder de manière équitable à la nature et à ses ressources".

Justification :

La dégradation des écosystèmes, de leurs fonctionnalités, l'appauvrissement des espèces et des variétés sous l'influence directe ou indirecte des activités humaines entraîne :

- Une **dégradation des fonctions et des services écosystémiques, culturels et spirituels** liés qui apparaissent fondamentaux pour les sociétés humaines.

Ex. La crise de la COVID19 a révélé "**le besoin de nature**" qui est devenu un marqueur puissant de bien-être pour les sociétés et les individus. La rupture de la relation à la nature, aux non humains, comme aux humains (relations sociales) est apparu une **privation majeure** qui s'est traduite aussi par une surfréquentation des milieux lors du déconfinement.

Les grandes religions monothéistes, les intellectuels, les artistes, les défenseurs de la “ruralité” se positionnent de façon croissante sur le caractère fondamental de cette relation spirituelle et culturelle à la nature, même si cette relation prend bien entendu des formes très différentes selon les ontologies.

Une **inégalité croissante au sein des populations entre les catégories qui ont accès aux services et ceux qui en sont privés**, à l'échelle nationale entre zones urbaines et périurbaines paupérisés et zones protégées et accessibles à des classes favorisées et à l'échelle internationale, générant des flux croissants de populations activés le cas échéant par des conflits et des crises notamment environnementales.

Ex. Certaines catégories de populations des grandes agglomérations n'ont ni accès à un niveau de vie suffisant ni accès à une nature de qualité. **Développement de mouvements revendicatifs sociaux et environnementaux convergents.**

A l'inverse, certaines zones rurales où les paysages sont préservés ne bénéficient pas au développement des populations rurales en terme de développement et d'accès aux services ; cela créant un **sentiment aigu d'injustice** lorsque ces mêmes populations sont concernées par des mesures écologiques ; crise de gilets jaune. Pourtant [l'enquête CGET](#) (ANCT) de 2018 sur les villes moyennes révèle l'importance très élevée de la biodiversité dans les atouts de développement de ces villes.

Nos choix pour agir : la SNB 3 aurait pour objectifs de promouvoir une société qui fait de l'accès aux services écosystémiques sous-tendus par des écosystèmes en bon état un facteur clef d'équité et de solidarité entre les territoires, les catégories sociales et les générations.

Objectif 1 : Protection et Restauration des fonctions écosystémiques et des réseaux écologiques

Cet objectif vise à maintenir en bon état et à restaurer le fonctionnement des écosystèmes qui sont indispensables aux services écosystémiques dont bénéficient l'ensemble des espèces, dont les humains. Il a été choisi de lister un certain nombre d'écosystèmes mais aussi de pointer le sujet de la nature “ordinaire” et de la connectivité.

La consultation locale a mis en avant l'importance des approches à l'échelle des territoires et sur le long-terme, l'importance de l'accès à la connaissance sur les fonctionnalités des écosystèmes, la nécessité de restaurer les fonctionnalités les plus dégradées par une action directe sur les milieux ou certains déséquilibres d'espèces ou sur les pressions.

Cibles (à développer/préciser) :

- Cibles sur écosystèmes clefs : forêts, zones humides, océans, littoraux, sols
- Cibles sur nature ordinaire et socio-écosystèmes
- Cibles sur réseaux écologiques

Objectif 2 : Equité de l'accès à la nature

Cet objectif vise à rétablir un lien de proximité avec la nature au quotidien mais également à donner accès aux espaces protégés tout en les respectant. Il vise aussi à garantir à tous un environnement sain et sécurisant grâce à des écosystèmes en bon état.

La consultation des territoires a plébiscité l'idée de la mise en place d'un accès universel à la nature préservée quel que soit les parties du territoire et les âges de la vie. Elle a également pointé l'importance de aires protégées où la nature préservée pour elle-même.

Cibles (à développer/préciser) :

- Cible sur proximité quotidienne : avoir accès à un espace naturel à forte qualité paysagère, dans lequel s'exprime une nature diversifiée et spontanée à moins de XXX (tps d'accès) de chez soi ;
- Cible sur accès espaces naturels en fréquentation partagée (conciliation des usages) et respectueuse (qui ne génère pas de pression sur les milieux et espèces) ;
- Cible sur accès équitable à la santé et la sécurité face aux risques.

Objectif 3 : Solidarité entre populations : la nature comme facteur de cohésion sociale

Cet objectif vise à développer la solidarité et l'équité entre les différentes catégories de populations autour de la préservation et de l'accès aux fonctions écologiques et aux services liés.

La consultation des territoires a mis en avant la coopération entre les peuples notamment pour les espaces maritimes et les zones transfrontalières et l'importance d'une réforme équitable de la fiscalité en faveur de la biodiversité.

Cibles (à développer/préciser) : la cible suivante a été travaillée en réunion du 25 juin :

- **Cible sur solidarité entre populations/territoires pour l'accès aux services écologiques et la protection des fonctions écologiques : "toutes les intercommunalités sont jumelées entre elles pour pouvoir faire accéder aux services écologiques"**

Autres objectifs :

Les objectifs suivants pourraient faire l'objet de cibles mais n'ont pu être développés par le GT :

- Solidarité entre les territoires et valorisation des services rendus par les territoires protégés ou en bon état écologique (notion de "contributeur au bien commun" ?) ;
- Reconnaissance de tous les services écologiques y compris de non usage, et de l'intérêt d'écosystèmes et de réseaux écologiques en bon état de fonctionnement.

Axe 2 : La coviabilité des individus et des sociétés avec la nature

Cet axe correspond à une des solutions présentées par la Secrétaire d'Etat au CNB du 01/07 : "Développer des modes de vie plus sobres et respectueux de la nature".

Justification :

Confrontée aux crises de plus en plus aiguës actuelles : événements climatiques, déséquilibres spécifiques et invasion d'espèces, épizooties, crises et ruptures d'accès aux ressources alimentaires, en eau, en médicaments... , disparition définitive d'espèces... qui rappellent **la dépendance vitale des humains à leur environnement et au reste de la nature, la vision duale moderne industrielle** (qui reste minoritaire à l'échelle de l'humanité), qui sépare les humains de la Nature est profondément **interrogée** et des courants puissants s'affrontent :

- **Transhumanisme et créationnisme** par exemple accroissent encore le fossé entre l'espèce humaine et le reste du vivant ;
- la recherche **d'une relation apaisée et plus équilibrée entre les humains et la Nature**, selon un principe de coviabilité et non de domination, qui s'accompagne d'un changement de statut de la nature qui accède de plus en plus à des droits moraux, voir juridiques à part entière dans un nombre croissant de pays ;
- **Défense des droits des animaux et mouvement de lutte contre la souffrance animale**, antispécisme, attention croissante à la conséquence de notre consommation sur la biodiversité, etc.

Un rééquilibrage est à l'œuvre **et protéger la nature en elle-même et non pour « services rendus »** à l'homme devient une valeur éthique croissante dans la société.

Cette prise de conscience de l'importance de la biodiversité dont l'Homme fait partie, pour l'Homme et pour les autres espèces en elle-même, reste **fragile, souvent très partielle ou tronquée (espèces emblématiques, directement exploitées...), et inégalement répartie.**

La généralisation de cette prise de conscience implique une massification de **l'accès à l'information et à la médiation scientifiques, de l'éducation à l'environnement, de la formation aux enjeux écologiques** mais aussi **une reconnection sensible avec la nature au quotidien de populations de plus en plus urbaines et déconnectées.**

La reconnaissance de **cette interdépendance entre l'homme et le reste du vivant**, traduite dans le terme de coviabilité ou de co-évolution ou encore de co-adaptation, peut être à la base d'un projet de **société et d'économie fondée sur la nature**. Cela suppose de rétablir **les liens entre humains autour de la nature et avec les non humains** et la mise en place d'une **gouvernance réellement inclusive** qui rend possible l'action de chaque citoyen.

Nos choix pour agir : la SNB 3 aurait pour objectifs de promouvoir une société qui favorise un bien-être individuel et collectif non uniquement basé sur des valeurs consuméristes mais également spirituelles, sensibles, culturelles et d'attachement aux autres êtres vivants. Elle favoriserait un engagement collectif entre acteurs publics, privés, institutionnels et citoyens en faveur de la biodiversité à tous les âges de la vie grâce à une gouvernance inclusive de l'écosphère considérée comme bien commun.

Objectif 1 : Développer une éducation à la nature

Cet objectif vise à massifier la prise en compte de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes dans les parcours de formation tant initiaux que continus et professionnels.

La consultation des territoires a fortement fait remonter l'importance de l'éducation à la nature dès le plus jeune âge et tout au long du parcours de vie, en privilégiant les contacts et activités au plus près de la nature.

Le GT recommande par ailleurs la reprise des éléments de l'avis du CNB du 01/07 sur les questions d'éducation, de sensibilisation et de formation à la biodiversité qui formule des propositions d'actions précises dans ces trois domaines.

Cibles (à développer/préciser) :

- Cible sur reconnexion populations urbaines
- Cible sur éducation nationale : tout jeune de moins de 16 ans a été formé
- Cible sur éducation populaire
- Cible sur médiation scientifique et territoriale

Objectif 2 : développer une gouvernance inclusive de la nature

Cet objectif vise à donner aux citoyens la capacité à participer à la décision à agir en faveur de la biodiversité par un accès à l'information et une compréhension des enjeux, le respect et l'intégration de la diversité culturelle, la mise en place de cadres de gouvernance ouverts. Il crée les conditions d'une représentation du droit et de la parole des non humains dans ces arènes de décisions.

La consultation des territoires a fortement insisté sur la meilleure participation et prise en compte citoyenne dans les instances de gouvernance de la biodiversité ou des activités pouvant exercer des pressions à toutes les échelles, mais aussi à la gestion directe via les actions de restauration ou la science participative ou encore la mise en place de passeport d'éco-citoyenneté. Il a été aussi rappelé l'importance de protéger les lanceurs d'alerte en matière d'environnement.

Cibles (à développer/préciser) :

- **La cible suivante a pu être développée lors de la seconde réunion du GT : Cible sur participation citoyenne : "les citoyens sont en capacité d'agir et décider sur la biodiversité" ;**
- Cible sur accès à une information simple et objectivée scientifiquement ;
- Cible sur diversité culturelle et l'équilibre entre les parties prenantes dans les instances ;
- Cible sur reconnaissance des droits des non humains ;
- Cible sur rapprochement gouvernance eau et biodiversité.

Objectif 3 : Contribuer à refonder une économie sur une nature en bon état

Cet objectif vise, au-delà de la simple reconnaissance de notre dépendance à la biodiversité, à favoriser les mécanismes de prise en charge beaucoup plus forte et structurelle de cette dépendance : emploi, finance, formation, innovation, versus une économie décontextualisée et spéculative qui peut s'affranchir de cette réalité.

La consultation des territoires a pointé le rôle essentiel de l'information et de la formation des consommateurs sur l'empreinte biodiversité des produits et services. Elle a mis en exergue le développement des métiers autour de la biodiversité et l'intérêt de soutenir les initiatives, innovations, activités, filières, directement fondées sur la biodiversité.

Cibles (à développer/préciser) :

- Cible sur durabilité forte des activités ;
- Cible sur Empreinte biodiversité ;
- Cible sur emploi/formation/Salariés ;
- Cible sur innovation et R&D ;
- Cible sur finance.

Autres objectifs :

Les objectifs suivants pourraient faire l'objet de cibles mais n'ont pu être développés par le GT :

- Développement de la capacité des citoyens à agir au service d'une amélioration de la qualité des écosystèmes ;
- Amélioration connaissances, savoirs et compréhension des socio-écosystèmes ;
- Reconnaissance de la diversité culturelle des relations homme/nature à l'échelle de chaque territoire ;
- Développement des liens émotionnels, sensoriels et culturels à la nature ;
- Transition écologique qui intègre les enjeux de la biodiversité.

Axe 3 : La place de la protection de la nature dans les valeurs individuelles et collectives

Cet axe correspond à une des solutions présentées par la Secrétaire d'Etat au CNB du 01/07 : "Faire de la préservation et de la restauration de la nature un nouveau socle fondateur de la société".

Justification :

La **non reconnaissance suffisante en droit des "non humains" ou des écosystèmes**, leur mise en balance avec l'homme et ses activités **fragilisent les procédures de protection de la biodiversité** : Etude d'impacts, cycle ERC, protection des espèces... Les **décisions de destruction de la biodiversité sont prises car leur préservation est jugée inférieure dans la hiérarchie des normes** juridiques, sociales ou économiques. Le juge rééquilibre un peu cette balance mais le risque contentieux reste faible hormis sur les grandes infrastructures. L'érosion se fait au quotidien et s'accélère par la volonté actuelle de "simplifier les normes".

La **biodiversité reste encore perçue comme une ressource infinie dans laquelle puiser** et non comme un **bien commun sur lequel sont fondés le bon fonctionnement et l'avenir des sociétés humaines**. Cette vision duale et prédatrice de l'homme vis à vis de son environnement, reconnue comme non durable, laisse peu de place à la **diversité culturelle** qui existe sur le territoire national et au niveau mondial quant aux relations entre l'homme et la nature.

Les **décisions** qu'elles soient individuelles, de l'ordre des comportements et pratiques, ou collectives et structurelles ne tiennent que **peu compte des effets sur la biodiversité, les écosystèmes** et les services rendus. **Les responsabilités ne sont pas établies** ou sont reportées sur d'autres acteurs. Par exemple, **les critères qui évaluent la performance d'une économie ou d'un territoire n'intègrent pas ou peu la qualité de sa biodiversité** et les impacts sur la biodiversité ne sont pris en compte que de façon marginale dans les accords et relations entre les acteurs économiques, de l'aménagement du territoire ou de la diplomatie.

Nos choix pour agir : la SNB 3 aurait pour objectifs de promouvoir une société donnant une valeur centrale et constitutionnelle à l'écosphère comme bien commun collectif et patrimoine commun en garantissant non seulement son utilisation économe, mais même sa restauration à travers ses décisions individuelles et collectives et une mise en responsabilité de chacun.

Objectif 1 : Usages durables et encadrement des activités / Planification intégrant la biodiversité

Cet objectif vise à atteindre un haut niveau de soutenabilité des activités par le renforcement et le respect des réglementations encadrant les activités, en ciblant plusieurs secteurs sources de pressions sur la biodiversité qui pourraient faire l'objet de cibles.

La consultation des territoires a mis en évidence le principe d'une soutenabilité forte et en encadrement plus efficace et respecté des activités les plus dommageables, mais aussi l'importance de la formation des décideurs et acteurs, le soutien à l'évolution des activités (ex. sylviculture) et des territoires (ex. TEN). Ici aussi a été évoquée l'importance de disposer de territoires indemnes de pressions.

Cibles (à développer/préciser) :

- Cible sur artificialisation ;
- Cible sur rapprochement climat : SFN ;
- Cible sur forêt ;
- Cible sur agriculture ;
- Cible sur usages de loisirs/tourisme ;
- Cible sur prélèvements espèces ;
- Cible sur projets de territoires fondés sur la nature.

Objectif 2 : Redevabilité/responsabilité

Cet objectif vise à placer les acteurs et citoyens en responsabilité vis à vis de leur empreinte historique, actuelle et potentielle sur la biodiversité, qu'elle soit domestique ou importée.

La consultation des territoires a insisté sur le renforcement de la transparence vis à vis de l'impact de **chaque acteur et de la mise en responsabilité de chacun.**

Cibles (à développer/préciser) :

- Non traité mais notion de mise en responsabilité de chacun (acteurs et citoyens) et transparence

Objectif 3 : La biodiversité considérée comme patrimoine commun, part de l'identité culturelle.

Cet objectif vise à dépasser le dualisme entre nature et culture en considérant la nature comme part entière de la culture commune de l'humanité et de l'identité de chaque groupe social et territorial, autour des notions de socio-écosystèmes, de co-évolution et de co-adaptation.

La consultation des territoires a fait remonter l'intérêt d'approches communes de préservation de sites d'un point de vue culturel et naturel et du croisement des formations des acteurs. Elle a plaidé pour une refondation de la relation et du récit homme/nature en s'appuyant plus sur la diversité culturelle existante en la matière.

Cibles (à développer/préciser) :

- Non traité mais notions de prise en compte de la biodiversité et de refondation du récit homme/nature, de développement de travaux interdisciplinaires et d'approches multiculturelles, basées sur une des actions de médiation et de transmission des savoirs.

Autres objectifs :

Les objectifs suivants pourraient faire l'objet de cibles mais n'ont pu être développés par le GT :

- Part consacrée/préservée dans budgets d'intervention ;
- Prise en compte de la biodiversité dans les activités commerciales ;
- La valeur intrinsèque de la biodiversité est reconnue et préservée ;
- La biodiversité est un marqueur essentiel dans le pilotage des actions individuelles et collectives.